



Assemblée nationale

journal des Débats

Troisième session — 30^e Législature

Le vendredi 2 mai 1975

Vol. 16 — No 22

Président: M. Jean-Noël Lavoie

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Table des matières

Dépôt de documents	
Rapport du bibliothécaire	611
Questions des députés	
Expropriés de Forillon	611
Réclamations des pilotes de Québécois	611
Mines de fer	612
Place Dupuis et la Caisse de dépôt	612
Immigration d'Indochinois	614
Hôpital Sainte-Croix	615
Résultat du 1er mai	617
Approvisionnement d'eau à Malartic	617
Transformation de contrat	617
Travaux parlementaires	618
Motion pour faire siéger les commissions	
Vote sur la motion	618
Reprise du débat sur le discours du budget	
M. André Harvey	618
M. Lucien Lessard	621
M. Marcel Ostiguy	629
M. Yvon Vallières	637
M. Mark Assad	638
Ajournement	641

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances

*Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec.
G1A 1A7*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

(Dix heures neuf minutes)

M. Lavoie (président): A l'ordre, messieurs!
Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
Présentation de projets de loi au nom des députés.
Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.

Rapport du bibliothécaire

Le Président: J'ai l'honneur de déposer deux copies du rapport du bibliothécaire de la Législature ainsi que certains règlements prévus à l'article 101-C de la Loi de la Législature.
Questions orales...

M. Morin: M. le Président, pourriez-vous faire sonner les cloches afin que les ministres daignent nous honorer de leur présence?

Le Président: Questions orales des députés.

M. Morin: Il en manque seize, M. le Président.

M. Levesque: Le chef du gouvernement est ici.

M. Léger: Mais il en manque seize.

Le Président: L'honorable député de Saguenay.

M. Léger: Il manque seize ministres, voyons! Le premier ministre ne répond jamais, on n'est pas plus avancés.

Le Président: Messieurs, s'il vous plaît!
L'honorable député de Saguenay.

QUESTIONS DES DEPUTES

Expropriés de Forillon

M. Lessard: M. le Président, en l'absence de nombreux ministres, j'adresserai quand même une question au ministre des Travaux publics qui fait suite à la question du député de Gaspé l'autre jour concernant les expropriés de Forillon. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il a pris connaissance du jugement de la cour d'Appel? Et, si oui, a-t-il pris une décision concernant le fait d'en appeler à la cour Suprême ou non? Si le ministre a décidé d'accepter le jugement de la cour d'Appel, a-t-il l'intention de faire diligence afin, justement, de donner justice à ces gens? Et aussi, a-t-il l'intention de rouvrir tout le dossier de Forillon afin de permettre aux quelque 600 ou 700 personnes qui avaient déjà accepté des arrangements de pouvoir renégocier avec le ministère des Travaux publics?

M. Mailloux: M. le Président, je dois dire au député de Saguenay que j'ai demandé la copie du jugement en question. Je viens de prendre connaissance de ma correspondance et je ne l'ai pas encore entre les mains; je n'ai donc pu en prendre connaissance, forcément.

Le Président: L'honorable député de Chicoutimi.

Réclamations des pilotes de Québécois

M. Bédard (Chicoutimi): M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Comme le premier ministre le sait, les pilotes de Québécois et les pilotes du service aérien du gouvernement ont demandé avec insistance l'appui du gouvernement dans leurs revendications auprès du fédéral pour obtenir le français langue de travail.

A part une expression d'intention ou d'appui mitigé de la part du premier ministre, est-ce que le gouvernement a posé des gestes précis, pour aider les pilotes dans leurs revendications et leurs demandes au fédéral?

M. Bourassa: M. le Président, les députés du Parti québécois essaient toujours d'inclure un petit peu de partisanerie dans leurs questions.

M. Léger: Quand on habite une maison de verre, on ne lance pas de roches.

M. Bédard (Chicoutimi): Quand on a un exemple comme le vôtre devant nous, on apprend vite.

M. Léger: On ne lance pas de roches quand on habite une maison de verre.

M. Bourassa: J'ai dit qu'il n'est pas question d'appui mitigé. M. Marchand examine présentement la demande qui a été faite de la part des pilotes et le gouvernement a donné son appui. Je crois que le ministre des Transports également avait fait une déclaration au sujet de cette demande, dans la mesure où cela peut se réaliser en pratique.

M. Bédard (Chicoutimi): C'est un appui mitigé et le ministre...

Le Président: A l'ordre! Ce n'est pas permis. Très mauvais exemple du député de Chicoutimi ce matin.

M. Bédard (Chicoutimi): Face à la loi 22 et au français langue de travail, comment concilier cette attitude d'appui mitigé du gouvernement...

Une Voix: Question.

Le Président: A l'ordre!

M. Bédard (Chicoutimi): ...avec la position silencieuse qu'a eue le gouvernement lorsque la Société d'énergie de la baie James a décidé que toutes les communications par radio se feraient désormais

uniquement en anglais, et ce sur tout le territoire de la baie James?

M. Bourassa: M. le Président, j'ai dit tantôt que le ministère fédéral des Transports examinait la requête des pilotes et verrait les questions de sécurité qui sont en cause et les autres questions précises. On a donné l'appui du gouvernement. Le député de Chicoutimi réfère à une société du gouvernement qui aurait posé des gestes contraires à cette volonté exprimée par le gouvernement. Je crois que j'aime mieux, comme d'habitude, vérifier les affirmations du député avant de les commenter.

Le Président: Dernière question.

M. Bédard (Chicoutimi): M. le Président, comment le premier ministre peut-il ne pas être au courant de cette directive? Je considère comme hypocrite, M. le Président, la manière de répondre du premier ministre. Comment peut-il ne pas être au courant que la Société d'énergie de la baie James a bel et bien donné des ordres et les a diffusés en anglais seulement, à l'effet que les communications se devaient d'être uniquement en anglais surtout le territoire de la baie James?

Est-ce que le premier ministre lit les journaux? Quand c'est le temps de nous faire des platitudes, il lit tous les journaux.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, messieurs!

L'honorable député de Beauce-Sud.

Mines de fer

M. Roy: M. le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question à l'honorable premier ministre. Comme le premier ministre doit le savoir sans doute, la nationalisation du fer vénézuélien modifie considérablement les sources d'approvisionnement. Comme on le sait, la compagnie Québec Cartier, qui est une filiale de la US Steel, est associée avec SIDBEQ dans le projet de Fire Lake. Il y a risque que SIDBEQ voie retarder son projet et il y aurait également danger que les constructions requises soient également retardées.

Est-ce que le premier ministre pourrait nous faire le point de la situation ce matin et nous dire quelles sont les mesures que le gouvernement a prises ou entend prendre, de façon que l'échéancier, pour ce qui a trait à l'exploitation et aux investissements envisagés par SIDBEQ, se réalise tel que prévu?

M. Bourassa: Il y a plusieurs semaines, j'avais rencontré M. Gignac et ses collaborateurs pour discuter de cette question. A la suite de cette discussion, nous avons conclu qu'il était préférable de ne pas faire de commentaires publics afin de ne pas nuire aux négociations qui pouvaient être tenues, tenant compte du problème soulevé par le député de Beauce-Sud.

M. Roy: Sans entrer dans le détail des négocia-

tions, est-ce que le premier ministre pourrait nous assurer, ce matin, que les plans et l'échéancier — c'est la question précise que je lui pose — prévu, dans toutes les phases d'expansion de SIDBEQ, seront respectés? C'est cela que nous voulons savoir. Le Québec a investi plusieurs dizaines de millions de dollars, il en a encore plusieurs dizaines d'autres à investir. SIDBEQ a fait des bénéfices cette année, pour la première fois de son histoire, et on sait que s'il y a trop de retard de ce côté, il y a un risque sérieux...

Le Président: A l'ordre, à l'ordre, messieurs, à l'ordre!

M. Roy: ...de compromettre...

Le Président: A l'ordre! Elle a été posée, votre question, au tout début.

M. Roy: J'aimerais demander au premier ministre, ce matin, en ce qui a trait à l'échéancier et aux programmes prévus, si le gouvernement va prendre toutes les mesures, s'il a pris toutes les mesures de façon à s'assurer que tout cela soit respecté tel que prévu antérieurement.

M. Bourassa: On prend toujours toutes les mesures que nous jugeons appropriées. J'ai dit au député de Beauce-Sud que j'avais convenu, avec M. Gignac, de ne pas faire de déclaration publique sur les négociations qui peuvent se tenir. J'ai vu des articles dans les journaux, qui ont été publiés là-dessus, et avant d'en dire plus je voudrais communiquer avec M. Gignac pour voir si les déclarations qui pourraient être faites ne pourraient pas nuire à ces négociations.

Le Président: L'honorable chef de l'Opposition officielle; suivant, l'honorable député d'Anjou.

Place Dupuis et la Caisse de dépôt

M. Morin: J'avais une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce; mais il n'est pas là, M. le Président.

J'avais une question pour le ministre des Finances, mais il n'est pas là.

M. Malouin: Assis-toi.

M. Morin: Je vais me résigner à la poser au premier ministre.

M. Massicotte: Tête chromée.

Le Président: A l'ordre, messieurs! A l'ordre, s'il vous plaît. Messieurs, s'il vous plaît.

M. Morin: Ma question concerne...

Le Président: Messieurs, s'il vous plaît. Est-ce que je pourrais vous inviter à lire le Journal de Québec de ce jour, pour certains députés d'en arrière, s'il vous plaît?

M. Morin: M. le Président, ma question concerne les rapports entre la Caisse de dépôt et Place Dupuis Inc. Je la pose dans le cadre du rôle que le premier ministre voulait assigner aux sociétés d'Etat et aux organismes d'Etat, ces jours derniers.

Le premier ministre a-t-il pris connaissance de la déclaration du président de la Caisse de dépôt, M. Marcel Casavant, à l'effet qu'il était "théoriquement plausible" qu'il y ait eu ingérence politique dans les transactions intervenues entre Place Dupuis et la Caisse de dépôt?

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il n'y a pas lieu de convoquer une commission parlementaire qui puisse faire toute la lumière sur des transactions qui, à première vue — je ne vais pas plus loin pour l'instant — semblent avoir grandement favorisé l'organisateur en chef du Parti libéral, ainsi qu'un important contributeur à la caisse du Parti libéral?

Une Voix: Comment se fait-il que vous sachiez tout cela, vous?

M. Morin: Cela fait mal!

M. Bourassa: M. le Président, je constate que le chef de l'Opposition est bien prudent dans ses affirmations.

M. Morin: Quoi donc?

M. Bourassa: Est bien prudent dans ses affirmations. Avec tous les échecs qu'il a essayés dans ses ballons successifs.

M. Léger: Partisanerie!

M. Morin: Répondez à ma question.

M. Bourassa: Cela veut dire quoi?

D'ailleurs, le ministre des Finances est absent pour quelques jours. Il a le droit de prendre quelques jours de repos. Il sera de retour la semaine prochaine pour ses crédits pour répondre au chef de l'Opposition en détail sur ces questions.

Je dis quand même ceci, sans avoir pris connaissance de cette déclaration: Théoriquement plausible, cela veut dire quoi?

On ne peut pas conclure, parce qu'un directeur d'une société dit que c'est théoriquement plausible, au fait ou à la situation décrite ou soupçonnée par le chef de l'Opposition.

Je crois que le chef de l'Opposition a suffisamment d'expérience pour ne pas faire une telle conclusion s'il veut être objectif. Mais dans quelques jours — nous sommes quand même 16 ou 17 ministres ce matin pour répondre aux reproches du chef de l'Opposition — le ministre des Finances sera de retour, les crédits seront discutés. Je crois que le chef de l'Opposition, qui assume, du côté de l'Opposition, ces questions, en dépit de ses échecs dans ses budgets successifs, c'est lui qui va discuter des crédits du ministère des Finances. Il pourra avoir tous les détails nécessaires. Et, encore une

fois, il va être convaincu de la qualité de notre administration.

M. Levesque: Très bien.

M. Morin: Vous voyez que j'avais raison de m'inquiéter, M. le Président.

Le Président: A l'ordre! Ces commentaires suscitent, provoquent les autres. Messieurs, s'il vous plaît!

M. Morin: M. le Président, les réponses aussi provoquent lorsqu'elles ne sont pas complètes. Le premier ministre ne répond pas à nos attentes.

Je voudrais lui poser une question supplémentaire. Le premier ministre sait-il qu'en achetant le terrain de Place Dupuis Inc., la caisse de dépôt a permis à cette dernière de faire un profit de capital de plus d'un demi-million de dollars?

Le premier ministre sait-il que la caisse a prêté à une entreprise privée qui, à son tour, loue 95% des locaux disponibles au gouvernement? Est-ce que ce n'est pas là une combine dans laquelle une commission parlementaire devrait mettre son nez?

M. Bourassa: Là, le chef de l'Opposition passe de la prudence aux insinuations. Je voudrais qu'il revienne...

M. Morin: Je vous pose la question.

M. Bourassa: Nous allons discuter. Nous allons discuter et on ne l'a pas craint quand le chef de l'Opposition a voulu discuter de la question de Bechtel, nous avons convoqué une commission parlementaire et nous avons pu en discuter durant plusieurs heures.

Si c'est sérieux... Comme dans la question de Price, j'avais dit au chef de l'Opposition: Apportez la moindre indication sérieuse et nous ferons une commission parlementaire. Il a été incapable d'en apporter aucune. Alors, ce sont des ballons comme ça qui, successivement, éclatent à la face du chef de l'Opposition.

Dans cette question, si le chef de l'Opposition...

M. Morin: Nous avons vu dans le cas de Bechtel à quoi cela ressemblait.

M. Bourassa: ...peut... M. le Président, dans ces questions, si le chef de l'Opposition a des indications sérieuses d'interférence, on fera une commission parlementaire. Mais commençons par discuter des crédits. C'est évident que l'est de Montréal s'est développé et le gouvernement n'a pas été indifférent au développement de l'Est de Montréal. Et je voudrais que le chef de l'Opposition attende au moins quelques jours, ce n'est quand même pas d'une telle urgence.

Etant donné qu'il n'y a pas plus d'éléments sérieux dans ses questions, autres que de dire que le gouvernement a essayé de favoriser le développement de l'Est de Montréal, il peut attendre la discussion des crédits. Si, à ce moment-là, le chef de l'Op-

position a des éléments sérieux, nous verrons si nous irons plus loin.

Le Président: Dernière question supplémentaire.

M. Morin: C'est un heureux gouvernement qui peut à la fois développer l'Est de Montréal et favoriser ses amis, M. le Président!

Le Président: A l'ordre! Ce n'est pas permis, cela.

M. Morin: Très bien. Je pose une question. Est-ce que le premier ministre peut nous donner "un seul autre cas" — j'utilise ses expressions — où un...

Une Voix: Il est fâché!

M. Morin: ...développement immobilieraété, de la sorte, financé à 70% par les fonds publics et, ensuite, loué à 95% à des organismes publics? Est-ce fréquent?

M. Bourassa: M. le Président, par exemple, dans le cas de Tembec, dans le cas de Tricofil, dans le cas de Cabano, est-ce que le chef de l'Opposition peut trouver un seul autre cas? Je ne suis pas au courant des détails. Je voudrais vérifier les affirmations du chef de l'Opposition.

M. Morin: M. Desrochers ne vous a pas mis au courant?

M. Bourassa: Je voudrais vérifier...

Une Voix: Imbécile!

M. Samson: M. Desrochers est rendu au paradis!

Le Président: A l'ordre, messieurs! A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Bourassa: M. le Président, le chef de l'Opposition pourra, comme pour les autres fois où il a porté des accusations, se rendre compte qu'encore une fois il se trompe. Cela pourra se faire très bientôt à l'occasion de l'étude des crédits des Finances ou même de l'Industrie et du Commerce ou les Institutions financières, si elles sont impliquées. S'il y a lieu, on convoquera la Caisse de dépôt. D'ailleurs, régulièrement, ces organismes comparaissent ou viennent à la commission parlementaire.

Le Président: L'honorable député d'Anjou.

Immigration d'Indochinois

M. Tardif: M. le Président, avant de poser ma question au ministre de l'Immigration, je voudrais dire au premier ministre et au chef de l'Opposition que les gens de l'Est de l'île de Montréal sont heureux que le gouvernement...

Le Président: A l'ordre, à l'ordre!

M. Tardif: ...développe l'Est de l'île de Montréal.

Le Président: A l'ordre, à l'ordre!

M. Tardif: M. le Président, pour être plus dans l'ordre, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Immigration. Etant donné les récents événements tragiques en Indochine, est-ce que le ministre de l'Immigration a fait des démarches concrètes afin de faciliter la venue au Québec d'Indochinois désireux de s'établir au Québec?

Une Voix: Pas de Chinelle au Québec!

Le Président: A l'ordre, messieurs, s'il vous plaît!

M. Bienvenue: M. le Président, comme le député d'Anjou s'intéresse beaucoup à l'immigration, je lui ai demandé de me poser cette question et je le remercie d'avoir accepté!

Le Président: A l'ordre, messieurs, s'il vous plaît!

M. Bienvenue: Et je n'ai pas demandé de question supplémentaire, M. le Président!

Bien que nous ignorions, à l'heure actuelle, combien de ces gens viendront au Québec en particulier, mon homologue fédéral, M. Andras, déclarait hier: "Le Canada a accepté d'accueillir jusqu'à 2,000 réfugiés vietnamiens se trouvant parmi ceux qui ont été évacués ces jours derniers de Saïgon au cours d'opérations aéroportées entreprises par les Etats-Unis." Il annonçait aussi que notre pays accueillerait jusqu'à 1,000 autres réfugiés vietnamiens qui pourront solliciter leur venue au Canada en provenance de la Thaïlande, de Singapour et de Hong Kong. Ces 3,000 réfugiés s'ajouteront aux parents vietnamiens et cambodgiens de résidents canadiens, qui ont déjà été assurés d'obtenir un traitement spécial s'ils demandaient leur admission au Canada.

Une partie de ces chiffres — je m'adresse en particulier au député d'Anjou, sans ironie, au contraire — est purement théorique en raison des difficultés que pourront éventuellement éprouver plusieurs centaines de ces réfugiés auprès des autorités nord-vietnamiennes.

Dans le cadre des relations de plus en plus étroites et cordiales qui existent entre le ministère fédéral de l'Immigration et celui que je représente, M. le Président — il y a eu consultation entre les autorités fédérales et le Québec — le Québec est heureux de concourir par ma modeste personne à cette décision.

Il s'agit, comme on le sait, du type d'immigrants que nous recherchons depuis longtemps, des immigrants dont la langue seconde, dans la majorité des cas, est la langue française. Ce sont des gens sérieux, travailleurs, honnêtes et je m'en réjouis pour le Québec.

Je pense que plus qu'un alignement de mots ou

qu'une motion, c'est une contribution positive à l'Internationale et je pense, par ailleurs, que ces gens ou plusieurs d'entre eux seront bien placés pour nous faire comprendre davantage le contexte philosophique de certaines pensées dont celles que l'on retrouve dans le manuel du 1er mai.

M. Lessard: Question additionnelle, M. le Président.

M. Tardif: Question supplémentaire.

M. Lessard: Ah! ce n'était pas prévu.

M. Tardif: Non, ce n'était pas prévu, M. le Président.

M. Bédard (Chicoutimi): Tu n'as pas le droit, tu n'as pas le droit!

Le Président: A l'ordre, messieurs!

M. Tardif: M. le Président, étant donné que beaucoup de ces immigrants éventuels sont francophonisables, est-ce que le ministre peut nous assurer que lui et ses employés vont tout faire pour que le plus grand nombre possible de ceux qui seront admis au Canada puissent s'établir au Québec?

M. Bienvenue: Assurément, M. le Président, et nous avons l'intention, après avoir tenté d'en obtenir le plus possible pour le Québec, de répéter ce que nous avons fait à l'égard des Hongrois, des Ougandais et des Chiliens, soit de les intégrer à la majorité francophone du Québec.

Le Président: Question additionnelle.

M. Lessard: En même temps que le ministre de l'Immigration demandait au député d'Anjou de lui poser cette question, est-ce qu'il s'est aussi informé pour savoir si le député d'Anjou était prêt à adopter un Indochinois ou une Indochinoise?

M. Bienvenue: J'ai justement traité de cette question avant la période des questions et il me rappelait — il me demandait s'il n'y aurait que des gens du sexe mâle et j'ai dit que non — étant donné qu'il était toujours célibataire!

Le Président: A l'ordre, messieurs! Question supplémentaire, l'honorable député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: M. le Président, est-ce que le ministre de l'Immigration est en mesure de nous assurer que son homologue du fédéral n'augmentera pas la déportation des Haïtiens parce qu'il y aura d'autres immigrants qui viendront d'un autre coin du monde? La question est sérieuse, M. le Président...

Le Président: Un instant, un instant, un instant!

M. Samson: La question est sérieuse.

M. Bienvenue: Toutes les questions...

M. Samson: Quand on a vu les déportations qui se sont faites, c'est sérieux.

M. Bienvenue: Toutes les questions du député de Rouyn-Noranda sont sérieuses et méritent des réponses sérieuses, M. le Président. Il n'y a aucun lien entre les deux problèmes. Evidemment, dans le cas auquel il fait allusion, il s'agissait de gens qui étaient en séjour illégal au pays après l'expiration de leur permis de touristes. Dans ce cas-ci il s'agit de réfugiés que l'on veut faire venir pour des raisons humanitaires et la même règle s'applique à tous les peuples du monde.

M. Samson: Question supplémentaire, M. le Président. Dans l'autre cas, est-ce que le ministre ne considère pas que c'était également pour des raisons humanitaires? Des réfugiés qu'on refusait de laisser aller chez eux parce qu'il y avait danger pour leur vie?

Le Président: Question principale, l'honorable député de Lafontaine et le suivant sera l'honorable député de Bourget.

Hôpital Sainte-Croix

M. Léger: M. le Président, ma question s'adresse au ministre d'Etat aux Affaires sociales. Un court préambule, M. le Président. La Chambre de commerce de Drummondville, après avoir...

Des Voix: Ah! Ah!

Le Président: Messieurs, s'il vous plaît!

M. Léger: ...étudié sérieusement le problème de la région au point de vue de l'hospitalisation des citoyens a demandé d'ajouter 100 lits à l'hôpital Sainte-Croix et, pendant ce temps, le CRSSS demandait 75 lits et 40,000 pieds carrés supplémentaires. Or, 500 personnes attendent d'être hospitalisées dans la région. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous dire pourquoi les travaux autorisés par l'arrêté en conseil du 9 février 1972, qui prévoyait l'aménagement d'un bloc de services de 40,000 pieds carrés et la transformation de l'hôpital pour augmenter sa capacité de 95 lits, ne sont pas encore commencés?

Mme Bacon: M. le Président, je n'ai pas attendu la question du député de Lafontaine pour m'occuper du cas de Drummondville. Déjà, le député de Drummond avait fait son devoir de député et il y avait déjà eu rencontre entre les représentants du comité des affaires sociales, de la Chambre de commerce de Drummondville, de même que les représentants des institutions concernées à mon bureau, avec le député de Drummond, et nous avons établi certaines ententes entre ces gens et le ministère.

Déjà les fonctionnaires travaillent avec les responsables de l'hôpital et des différents foyers concernés.

M. Léger: Et la réponse à ma question: est-ce

qu'il y aura la construction immédiate telle que prévue, pour les 95 lits et les 40,000 pieds carrés augmentés? Le ministre ne m'a pas répondu là-dessus. Je sais que c'est l'ancienne présidente du Parti libéral et qu'elle a gardé un peu de partisanerie, mais est-ce qu'elle peut répondre à ma question? Est-ce que cela va être construit pour 100 lits?

Mme Bacon: On connaît bien l'esprit mal tourné du député de Lafontaine, M. le Président, qui rappelle mes anciennes fonctions de présidente au moment où j'exerce des fonctions de ministre d'Etat aux Affaires sociales. Mais on le connaît tellement qu'on va passer par-dessus tout cela. Cela ne m'empêche pas de faire mon travail de ministre d'Etat aux Affaires sociales, surtout avec une expérience de la population que j'ai acquise au sein du Parti libéral.

Je peux très bien comprendre les problèmes de la ville de Drummondville, de même que les besoins d'hospitalisation des gens de Drummondville. J'ai dit que les officiers du ministère sont en pourparlers avec la population, avec les gens concernés, les institutions concernées et que nous arriverons à une entente qui satisfera et le ministère des Affaires sociales et la population de Drummondville.

Le Président: Dernière question supplémentaire. Un instant.

M. Léger: Une question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministre peut nous dire quand la décision va être prise? Les gens de l'endroit croient qu'on veut augmenter le nombre de lits pour malades chroniques, alors que la demande est pour des malades qui ont des maladies aiguës immédiates. Est-ce que le ministre peut nous dire, si la réponse va arriver bientôt puisqu'on attend depuis 1972?

Mme Bacon: J'ai dit, M. le Président, que nous étions présentement en pourparlers avec les responsables des maisons concernées. Ce n'est pas seulement de lits pour soins aigus que nous avons besoin, nous avons besoin aussi, dans la région de Drummondville...

M. Léger: La question aiguë.

Mme Bacon: ...ces deux problèmes qui se touchent...

Le Président: A l'ordre!

Mme Bacon: Bien si vous parlez je ne pourrai pas vous donner une réponse.

M. Léger: Non, mais répondez au problème que je pose.

Le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît, messieurs. Le règlement existe pour tout le monde quand même. Vous n'avez pas le droit d'interrompre pendant qu'un ministre répond, assis à votre place, ce n'est pas permis.

M. Léger: M. le Président, j'invoque le règle-

ment. Je vous demande une directive. Quand le président nous dit que c'est la dernière question supplémentaire et que le ministre s'en va dans une autre direction, quel choix ai-je pour lui dire qu'il ne répond pas à ma question?

Le Président: C'est de rester assis, de vous taire et d'attendre une autre occasion. Assoyez-vous. Assoyez-vous bon! Même si le président prend une mauvaise décision, vous n'avez pas le droit, malheureusement, selon nos règles, de la critiquer. Si je vous ai donné l'occasion de poser deux ou trois questions supplémentaires et si un ministre ne répond pas d'une manière satisfaisante, c'est prévu au règlement, vous devez quand même vous satisfaire, quitte à revenir à une autre séance. Est-ce qu'on doit permettre ces interruptions? Il y a des interruptions également, beaucoup trop, à certains autres endroits, mais souvent, un député peut provoquer également ces interventions. Je demanderais cette collaboration de tout le monde.

M. Léger: Une question de règlement. M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Bellemare (Rosemont): Une question de privilège.

Le Président: Un instant, il n'y a pas de questions de privilège sur cela. Un instant, s'il vous plaît. Un instant. Ce n'est pas un mot magique, le mot privilège. Assoyez-vous, s'il vous plaît. Je suis debout. Question de règlement.

M. Léger: M. le Président, je voudrais simplement vous dire, respectueusement, que je n'avais pas fini d'expliquer ma question de règlement et vous vous êtes levé pour me répondre immédiatement.

Le problème c'est qu'un député de l'Opposition ne peut pas revenir en supplémentaire quand il voit que le ministre s'en va dans une question secondaire et qu'il n'aura pas la réponse qu'il veut avoir. C'est une façon de glisser au ministre, s'il veut vraiment répondre, que c'est sur l'autre point que je veux que vous répondiez.

M. Hardy: M. le Président...

Le Président: Question de règlement.

M. Hardy: ...sur la question de règlement qui peut s'appliquer non seulement dans le cas présent mais dans plusieurs cas de questions. Vous avez souligné tantôt que, même si la réponse est incomplète, on doit s'en satisfaire. Il y a aussi l'autre volet de la question. Ce n'est pas parce qu'un député est incapable, intellectuellement, de comprendre une réponse qu'il doit nécessairement interrompre constamment.

Le Président: Est-ce que l'honorable député de Rosemont a une question de règlement?

M. Bellemare (Rosemont): M. le Président, ce n'était pas une question de règlement, c'était une

question de privilège. Je voulais tout simplement féliciter l'ancienne présidente du parti parce que...

Le Président: A l'ordre, à l'ordre, messieurs! Voyez-vous comme j'ai souvent raison de ne pas vous accorder la parole? Le voyez-vous? A l'ordre, s'il vous plaît, à l'ordre! Voulez-vous compléter? Vous avez terminé? Bon. L'honorable député de Bourget, et la dernière question sera à l'honorable député de Rouyn-Noranda.

Résultat du 1er mai

M. Boudreault: M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Éducation. Contrairement à mon collègue d'Anjou, il ne m'a pas demandé de lui poser de question, c'est pourquoi je vais lui demander de prendre avis de ma question et de me donner une réponse mardi ou dans les jours subséquents.

Le ministre pourrait-il obtenir du président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, et si ce dernier refuse de les lui fournir, demander à son professeur, les résultats obtenus hier, le 1er mai, de Chinelle?

Le Président: L'honorable député de Rouyn-Noranda.

Approvisionnement d'eau à Malartic

M. Samson: Je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Affaires municipales. Il s'agit du problème de l'approvisionnement en eau pour plusieurs citoyens de la ville de Malartic. Je posais cette question au ministre il y a une quinzaine de jours. A ce moment-là, en réponse, le ministre m'avait dit qu'il devait consulter à nouveau son collègue des Richesses naturelles.

Le ministre peut-il me dire si, à ce jour, il a un rapport complet du ministère des Richesses naturelles à savoir s'il y a effectivement danger de glissement de terrain à l'endroit où habitent actuellement ces personnes qui manquent d'eau?

M. Goldbloom: Je n'ai pas encore reçu le rapport en question. On se rappellera que le rapport préliminaire avait indiqué que ce qu'on appelle la faille de Cadillac avait été stable pendant une longue période de temps et on présumait qu'il n'y avait pas un grand danger. Cependant, le ministère des Richesses naturelles a poursuivi d'autres examens de la situation et a exprimé des inquiétudes. J'attends toujours cette décision parce qu'il s'agit de relocaliser les maisons en question si, effectivement, il y a un danger réel.

M. Samson: Est-ce que le ministre est au courant qu'à Malartic même, suite à certaines pressions d'officiers municipaux, certains officiers de la mine East Malartic feraient du maraudage auprès de ces propriétaires de résidence pour les obliger à accepter une relocalisation plutôt que de régler leur problème d'eau, relocalisation qui est refusée par cette population.

Ce maraudage prenant une forme de chantage, on leur explique la situation en leur disant: Vous

prenez cela ou ce n'est rien du tout. Est-ce que le ministre est au courant de cette situation?

M. Goldbloom: Je suis au courant qu'il y a eu des conversations avec les familles en question, M. le Président, mais je n'ai aucune connaissance des termes dans lesquels les conversations ont été tenues. Si le député croit qu'il y a eu une pression excessive, j'essaierai de faire une enquête et, en même temps, d'obtenir le rapport définitif pour que nous puissions prendre une décision.

M. Samson: M. le Président, est-ce que le ministre accepterait justement de faire enquête dans ce cas, parce que j'ai des doutes sérieux à l'effet qu'on exerce des pressions et du chantage sur ces familles qui ont besoin d'eau, mais qui ne veulent pas être démenagées ailleurs?

M. Goldbloom: Je l'ai déjà dit tout à l'heure, M. le Président — sans exagérer parce qu'après tout une conversation est perçue d'une façon différente par les participants parfois — j'essaierai d'avoir des opinions là-dessus.

Le Président: Le ministre des Affaires municipales aimerait apporter une réponse à une question posée hier.

Transformation de contrat

M. Goldbloom: M. le Président, hier, le député de Chicoutimi m'a posé une question au sujet d'un contrat convenu entre la ville de Montréal et une compagnie de construction et, surtout, au sujet de la transformation de ce contrat accordé en vertu de soumissions publiques en un contrat à prix fixe avec profits additionnels.

La question plus précise a été: Est-ce qu'il est vrai que la Commission municipale du Québec a approuvé cette transformation de contrat?

M. le Président, pour mettre les points sur les "i", je voudrais dire clairement que la Commission municipale du Québec n'a pas approuvé la transformation du contrat.

Je voudrais expliquer le cheminement, aussi rapidement que possible, M. le Président. Il y a eu approbation, en juin 1973, d'un règlement d'emprunt au montant de \$185 millions. Ce règlement d'emprunt a été approuvé par la Commission municipale du Québec, selon la loi. Le 25 février, le directeur des finances de Montréal a indiqué au conseil municipal la nécessité et la possibilité, en tenant compte des ressources de la ville pour payer le service de la dette et les autres coûts impliqués, d'augmenter ce même règlement d'emprunt de \$185 millions à \$370 millions.

Je souligne, M. le Président, qu'il y a trois chefs de travaux qui sont inscrits dans le règlement en question et qu'il y a, donc, d'autres travaux à part la construction d'une usine de filtration. Le conseil municipal a approuvé cela le 7 mars. Le 12 mars, la commission municipale a reçu deux demandes: la demande d'approbation du montant augmenté et la demande d'approbation de l'affectation d'une somme à l'intérieur de ce montant de \$370 millions à

des travaux. Il n'a pas été question de contrat. Il n'a même pas été question de la nature précise des travaux. Les services financiers et le contentieux de la commission municipale ont étudié la question, de la façon habituelle et ont trouvé qu'il n'y avait pas de raison de refuser cela.

Alors, je répète. La Commission municipale de Québec n'a pas approuvé la transformation d'un contrat. Pour trouver la raison d'être de cette situation, il faudra regarder la charte de la ville de Montréal et les exigences qui existent ou qui n'existent pas pour que le conseil municipal et le comité exécutif demandent ou ne demandent pas des soumissions publiques.

M. Léger: Question supplémentaire, M. le Président. C'est à la suite de ma question d'hier que le ministre répondait ce matin, et la question supplémentaire est la suivante: Est-il exact que sur la formule d'acceptation de la Commission municipale était indiquée la date du 7 mars, c'est-à-dire la même date où le conseil de la ville de Montréal avait approuvé cet emprunt, sujet à l'approbation de la Commission municipale?

N'est-il pas exact que c'était la même date sur les deux?

M. Goldbloom: Non, M. le Président. C'était le 12 mars.

Le Président: Affaires du jour.

Travaux parlementaires

M. Levesque: M. le Président, mardi matin, à compter de dix heures quinze minutes, au salon rouge, la commission de l'éducation, des affaires culturelles et des communications poursuivra ou terminera l'étude des crédits du ministère des Affaires culturelles; à la salle 81-A, la commission de la fonction publique terminera tout probablement l'étude des crédits du ministère de la Fonction publique; à la salle 91-A, la commission des richesses naturelles et des terres et forêts entamera l'étude des crédits du ministère des Terres et Forêts.

Motion pour faire siéger les commissions

M. Levesque: Ce matin, nous allons poursuivre le débat sur le discours du budget. Pendant que la Chambre siégera, je fais motion pour que deux commissions puissent siéger, soit, au salon rouge, la commission de l'éducation, des affaires culturelles et des communications pour l'étude des crédits du ministère des Affaires culturelles et, à la salle 81-A, la commission des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement poursuivra l'étude des crédits du ministère des Transports.

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Lessard: Vote enregistré, M. le Président.

M. Roy: Vote enregistré, M. le Président.

Le Président: Qu'on appelle les députés.

Vote sur la motion

Le Président: A l'ordre, messieurs! Que ceux qui sont en faveur de la motion de l'honorable leader parlementaire du gouvernement veuillez bien se lever s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: MM. Bourassa, Levesque, Mailloux, Cloutier, Lachapelle, Berthiaume, Goldbloom, Quenneville, Mme Bacon, MM. Hardy, Tetley, Drummond, Bienvenue, L'Allier, Harvey (Jonquière), Cadieux, Arsenault, Houde (Abitibi-Est), Desjardins, Perreault, Brown, Kennedy, Bacon, Bédard (Montmorency), Veilleux, Brisson, Saindon, Cornellier, Houde (Limoilou), Lafrance, Pilote, Lamontagne, Fraser, Picard, Assad, Carpentier, Dionne, Faucher, Harvey (Charlesbourg), Beauregard, Bellemare (Rosemont), Bérard, Bonnier, Boudreault, Chagnon, Marchand, Ostiguy, Caron, Côté, Denis, Déziel, Dufour, Harvey (Dubuc), Lachance, Lapointe, Lecours, Malépart, Malouin, Massicotte, Mercier, Pagé, Picotte, Tardif, Vallières, Morin, Léger, Lessard, Bédard (Chicoutimi), Samson, Roy.

Le Secrétaire: Pour: 70 — Contre: 0

Le Président: Cette motion est adoptée. La commission de l'éducation, des affaires culturelles et de communications ainsi que la commission des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement peuvent siéger immédiatement.

M. Levesque: Article 2).

Reprise du débat sur le discours du budget

Le Président: Il y en a tellement debout que je ne sais pas à qui accorder la parole.

Une Voix: Donnez-la à tout le monde.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! C'est déjà fait.

A l'ordre, messieurs!

Je vais donner la parole au député de Charlesbourg. Etant donné que l'ajournement du débat avait été demandé par le député de Rimouski, qui n'avait pas commencé à opiner, il perd sa préséance, mais il aura le droit, comme tout autre, de participer au débat.

Le député de Charlesbourg.

M. André Harvey

M. Harvey (Charlesbourg): M. le Président, le budget a été présenté le 17 avril dernier par mon collègue et confrère, le ministre des Finances et député de Jean-Talon. Déjà, à ce moment-là, nous avons perçu dans le discours sur le budget une réponse très exacte aux attentes que j'avais expri-

mées à l'occasion de mon intervention suite au discours inaugural.

Comme vous vous en souvenez sans doute, M. le Président, j'avais attiré l'attention de mon collègue sur l'importance que j'accordais aux problèmes de la fiscalité municipale et, plus spécialement, à ceux se rapportant à la Communauté urbaine de Québec.

Oui, le budget 1975/76 va permettre aux municipalités de ne pas surtaxer indûment les propriétaires ou contribuables québécois. Si on regarde de plus près la situation dans le comté que je représente, le comté de Charlesbourg, les municipalités d'Orsainville et de Charlesbourg sont toutes les deux respectivement récipiendaires d'un surplus de \$99,600 dans le cas d'Orsainville et de \$308,100 pour la ville de Charlesbourg. L'an dernier, Charlesbourg recevait \$200,000, d'où une augmentation de \$107,000 pour cette municipalité, ce qui représente un peu plus de 50%. En décidant d'aider les municipalités, le gouvernement Bourassa a montré, une fois de plus, qu'il gouvernait avec et pour les Québécois. Dans ce contexte municipal, M. le Président, j'aimerais souligner un problème qu'il me paraît urgent de régler. Comme tout le monde le sait, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec est sans président depuis déjà plusieurs mois et ce manque de leadership fait que la CTCUQ est dans une impasse économique. Il y a beaucoup de critiques qui sont adressées à cet endroit. Je souhaite donc qu'un président soit nommé au plus tôt afin qu'il reprenne en main la situation et que ce ne soit pas encore les usagers qui doivent en payer la note.

Le ministre des Affaires municipales a, d'ailleurs, déjà, au cours des dernières semaines, manifesté son intention de voir confirmer cette nomination au cours des prochains jours. Peut-être devrions-nous penser aussi, dans le cadre des problèmes rencontrés par la CTCUQ, à l'acceptation de profiter d'un projet de loi qui est déjà en discussion au gouvernement fédéral et qui a pour but de venir en aide aux communautés régionales organisées dans un contexte de transport en commun.

Evidemment, M. le Président, puisque nous sommes un gouvernement qui est associé à une grande fédération canadienne, les sommes provenant du gouvernement central ne me font pas lever le coeur, bien au contraire, parce qu'en définitive c'est notre argent et il s'agit pour nous d'en profiter. Peut-être que cette acceptation des montants d'argent disponibles pour les communautés de transport régionales viendrait justement répondre à cette lacune pécuniaire pour les usagers et aussi pour les contribuables, puisque la note est redistribuée à travers les municipalités membres de la Communauté urbaine de Québec.

Déjà, certaines municipalités, telles que Lac Beauport ou les Cantons unis de Stoneham et Tewkesbury, se sont retirées du réseau du transport en commun mais les citoyens de ces deux endroits en particulier se plaignent d'un manque de qualité dans le transport public. Il est bien clair que la note à payer était, pour ces deux municipalités, beaucoup trop grande pour leur budget global. Evidemment, ce n'est pas mon intention de critiquer cette décision qui appartient aux usagers et qui appartient surtout

aux conseils municipaux de ces deux endroits, mais je pense que, qualitativement, pour le service et compte tenu de subventions éventuelles, il y aurait tout avantage de régulariser la réinstallation de ces deux municipalités à l'intérieur de cette communauté de transport régionale.

M. le Président, je suggère donc que l'on utilise toutes les sources d'aide. Quant à la Communauté urbaine de Québec, elle est à un point de non retour. C'est mon opinion personnelle. Elle fut créée pour jouer un rôle précis, un rôle utile, un rôle de convergence, mais il faut dire qu'il y a toujours place pour amélioration. La critique est facile et il est aussi aisé de mettre la faute sur le dos des maires, mais ceux-ci ne sont pas toujours responsables. Il est anormal que les présidents ou les maires de cette grande communauté urbaine aient toujours à se tirer la balle l'un contre l'autre. Si on regarde l'évaluation foncière en particulier, la facturation et la perception, je crois qu'en ce domaine la CUQ fait son boulot. La période de rodage étant passée, c'est maintenant sur la qualité des services et sur l'assainissement de l'administration qu'il faut viser. A cet égard, le ministre responsable des Affaires municipales, le Dr Victor Goldbloom, a présidé un comité de neuf maires de la Communauté urbaine de Québec et, incessamment, c'est-à-dire vers le 15 mai, il y aura dépôt d'un document qui apportera certains moyens d'amélioration pour obtenir un maximum d'efficacité avec un minimum de coût.

J'inviterais donc immédiatement tous les membres de cette honorable Assemblée, tant du parti ministériel que de l'Opposition, à se pencher sur le sujet et ainsi accorder un certain mieux-être à tous les citoyens de la Communauté urbaine de Québec en particulier.

M. Lessard: Question de règlement, M. le Président.

M. Harvey (Charlesbourg): Le président...

M. Lessard: Question de règlement. Comme le député invite les députés, ses collègues ministériels, est-ce qu'on pourrait constater qu'il n'y a pas quorum? Il y a seize députés à l'Assemblée nationale.

M. Levesque: Je suis bien prêt, M. le Président, à suggérer également qu'on s'assure du quorum, mais la personne qui vient de soulever la question devrait être très prudente, parce que je dois remarquer qu'elle représente 20% de l'ensemble des troupes de son parti.

M. Lessard: Vous êtes quinze à l'Assemblée nationale. Vous êtes quinze! Seize avec le député de Saguenay.

M. Levesque: Il manque 84% des péquistes.

M. Lessard: Combien êtes-vous de députés normalement à l'Assemblée nationale? Nous autres, nous avons deux députés à des commissions.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'or-

dre! A l'ordre, s'il vous plaît! Le député de Charlesbourg.

M. Harvey (Charlesbourg): On peut continuer, M. le Président. Nous parlions du comité qui devait déposer, le ou vers le 13 mai prochain, quelques solutions pour améliorer la qualité de l'administration, de la gestion de la Communauté urbaine de Québec. Je sais que tous les députés de la région métropolitaine seront invités, eux aussi, à prendre part à cette étude. Je pense qu'il n'est pas superflu d'ajouter que, déjà, deux conseils municipaux ont fait parvenir à mon attention un témoignage de satisfaction concernant le budget du gouvernement. Et ces conseils désirent féliciter le ministre des Finances, l'honorable Raymond Garneau, de son heureuse initiative dans la redistribution aux municipalités, dans un bassin de population plus élevé de 20,000 âmes et plus, pour accroître leur efficacité, permettre des initiatives nouvelles et, partant, améliorer aussi la fiscalité des propriétaires uniques. En somme, ce sont les petits propriétaires de maison unifamiliale qui y gagnent et ce transfert fiscal est très heureux.

J'aimerais maintenant, M. le Président, appuyer sur les mesures fermes prises par le gouvernement et destinées à faire profiter davantage de la vie communautaire les personnes d'âge d'or ou du troisième âge. Ce sont ces personnes qui ont construit le Canada et le Québec et nous devons en être fiers, à cause de cette participation à l'édification d'un Québec moderne, d'un Québec qui s'industrialise, particulièrement dans notre région, surtout depuis hier, par l'annonce du nouveau superport, du nouveau port à Québec.

Je pense que cette relance économique, cette phase industrielle que connaîtra la région de Québec, nos pères se doivent aussi de recevoir cet hommage. Le gouvernement libéral, qui est respectueux et de la qualité de la vie et aussi des personnes du troisième âge, a voulu, une fois de plus, leur donner, dans la mesure du possible, une vieillesse heureuse. L'Opposition officielle, même par son seul souci électoraliste, celui qui le mène en tout d'ailleurs, ne peut se permettre de s'inscrire contre des mesures aussi favorables à la population. Dans la municipalité de Charlesbourg en particulier il est déjà prévu et, dans quelques jours, on commencera la construction d'habitations à loyer modique, lesquelles serviront prioritairement aux personnes du troisième âge.

Les travaux de construction d'un autre HLM à Orsainville devraient débiter cet automne et permettre aux personnes âgées de la région de Québec, particulièrement du secteur nord, d'avoir des revenus supplémentaires non imposables et prévus au budget Garneau et, également, de vivre dans un contexte homogène, propre à leur situation individuelle et collective.

Depuis 1970, le gouvernement Bourassa a procédé à une réforme sociale en profondeur afin de permettre aux moins bien nantis d'avoir une existence sereine et entière. Ces exemptions d'impôt pour les personnes âgées recevant \$10,000 et moins ne sont qu'un volet de la politique sociale du gouvernement québécois. Et les réductions d'impôt massi-

ves du présent budget toucheront la majorité des Québécois et particulièrement ceux qui ont des revenus modestes ou moyens.

C'est ce qui s'appelle — car on doit éduquer l'Opposition dans ce sens — M. le Président, gouverner pour la population et pour la masse. Donc, tous les Québécois gagnant moins de \$10,000 annuellement seront gratifiés des plus grandes réductions d'impôt. En somme, les moins fortunés, les personnes âgées et les personnes agissant à titre de soutien de famille verront leur pouvoir d'achat augmenter.

Le gouvernement Bourassa a ainsi rétabli un certain équilibre fiscal entre les individus de différents niveaux, tout en favorisant davantage les plus démunis.

Si je me réfère à l'automne 1973, au moment des élections, je m'étais engagé personnellement à promouvoir le développement touristique de ma région. Sur ce point encore, le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances et du ministre responsable du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ont su prêter une attention particulière aux demandes de notre région. Les crédits déposés en avril nous ont signalé la détermination du gouvernement d'accroître cette mise en place de structures touristiques et récréatives dans mon secteur. Le Québec, qui possède tous les éléments naturels, nécessaires à une véritable ressource et aussi à un véritable développement touristique, vient justement confirmer que la région de Charlesbourg et la région plus au nord, c'est-à-dire celle du parc des Laurentides, a vraiment cette vocation touristique, récréative et de plein air.

Nous étions un peu en retard, il faut l'avouer, au niveau du loisir tant familial qu'individuel, puisque les trois quarts du budget du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, iront précisément, cette année, au développement de loisirs, de récréation et de plein air, soit un montant de plus de \$75 millions. A cela, il ne faut pas soustraire le montant de \$35 millions dont dispose le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports précisément pour l'organisation de loisirs dans les municipalités. Nous pourrions donc rattraper le temps perdu et ainsi le Québec s'élancera fièrement vers la société de civilisation des loisirs. L'accent sera donc mis aussi sur la création de parcs de plein air. Le tourisme familial authentique verra enfin le jour et il n'y a rien de mieux que le loisir pour former un caractère, former une âme saine. Un travailleur n'est pas complet sans le loisir, un étudiant non plus.

C'est pourquoi la phase 1 de l'infrastructure scolaire et récréative implantée dans le comté de Charlesbourg, à Charlesbourg, à Notre-Dame-des-Laurentides ainsi qu'à Orsainville devient une fierté pour l'ensemble de la population, puisqu'en vertu des protocoles d'entente existants entre les trois paliers administratifs, le provincial, le municipal et l'équivalent, qui est la commission scolaire régionale Jean-Talon, favorise un développement et un épanouissement de loisirs pour toute la famille. L'accent sera maintenant mis sur la création de parcs de plein air. Le parc des Laurentides prévoit, cette année, la reconstruction de l'Etape, ce qui est en cours actuellement, et l'érection de plusieurs petits chalets pou-

vant servir au tourisme familial. Ces chalets ne serviront pas uniquement pour la chasse et la pêche, mais aussi pour l'exploitation des loisirs de plein air.

De plus, le réseau routier se transforme rapidement et sûrement pour permettre une plus grande accessibilité de ces sites naturels à toute la population. Point n'est besoin de mentionner l'amélioration du réseau routier en direction de la Jacques-Cartier et également le projet à quatre voies qui a été annoncé il y a quelques jours, discuté à l'heure actuelle pour ne pas dire critiqué présentement, mais qui verra très certainement sa réalisation au cours des prochains mois dans le secteur Laurentides, Stoneham, Tewkesbury. Le tourisme est, sans aucun doute, un secteur clef dans notre économie, alors pourquoi ne pas s'y engager?

Le Québec, terre aux mille facettes, peut attirer une migration touristique annuelle à la condition que nous investissions davantage et continuellement dans ce domaine. L'accueil chaleureux des Québécois fera le reste et il est évident qu'une bonne publicité aide le tout et favorise le Québec qui offre un visage resplendissant de beauté aux touristes qui savent non seulement y venir mais parfois y demeurer. Je ne puis que me réjouir de l'initiative du ministre des Finances de dégeler les crédits suffisants, au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, afin que le Québec opte définitivement pour sa vocation naturelle.

Dernièrement, nous apprenions que le premier ministre avait confié à M. Rolland Parenteau — puisque je parle d'un autre domaine, celui du mouvement coopératif— ancien directeur à l'ENAP et maintenant professeur à cet endroit, le mandat de préparer un document de travail sur les moyens à prendre pour accentuer l'essor du mouvement coopératif au Québec.

Cette formule coopérative permet d'impliquer et de faire participer directement les Québécois au développement de l'Etat. Comme le mouvement coopératif s'avère une solution à court terme pour la relance économique, je crois qu'il est de plus en plus temps de nous engager fermement dans cette voie. Je vous avoue franchement que la formule coopérative me paraît une solution d'avenir; ce pendant, je ne voudrais pas que nous poussions cette formule à la limite d'un remplacement d'un système administratif, puisque la formule coopérative est au centre, entre l'idéologie socialiste et le système capitaliste que nous connaissons. La formule coopérative a sa raison d'être. Elle croîtra, elle vivra pour autant qu'elle sera acceptée par le système actuel et pour autant aussi que ce même mouvement coopératif accepte de jouer à la "balle" avec le système capitaliste qui est le nôtre.

M. le Président, je crois que la libre entreprise, c'est ce qu'on peut appeler la libre entreprise dans une saine concurrence et que le système dit capitaliste est mieux que toute autre formule. Je crois même que ce système est supérieur à celui que l'on voudrait préconiser dans une autre option politique, qui est celle de l'Opposition. Cependant, l'instauration de cette formule coopérative à une plus grande échelle, dans un contexte d'une économie capitaliste, me paraît comme le pont nécessaire à l'édifica-

tion d'une société "mitigée". En somme, une bonne amorce coopérative comblerait les lacunes du système actuel et nous permettrait d'atteindre un meilleur équilibre économique, tout en conservant à l'homme son ambition, source inépuisable de développement.

M. le Président, le Québec est une nation qui est jeune. La moitié des Québécois ont 35 ans et moins. Conscient de cette réalité, le gouvernement du Québec, depuis 1970, s'efforce de créer de nouveaux emplois, de développer une structure industrielle forte, afin de garder chez nous ce potentiel si utile à notre développement, la jeunesse.

Depuis cinq ans, le Parti libéral a travaillé pour atteindre cet objectif de garder chez nous les forces d'aujourd'hui et de demain. Nos efforts, cependant, ont souvent été d'envergure provinciale. Le budget 1975/76 prévoit la création de sociétés pour le développement de l'entreprise québécoise. Ces sociétés offriront du capital de risque à la petite et moyenne entreprise, facteur essentiel du développement économique régional. Aussi, via SODEQ, nous atteindrons les deux objectifs fondamentaux du gouvernement Bourassa, soit développer une infrastructure industrielle à un niveau régional et faire travailler les jeunes chez eux, dans la mesure du possible. Ce sont des objectifs réalistes et décisifs pour le développement d'un Québec à notre mesure.

Ce n'est pas en pratiquant la critique que nous allons bâtir ensemble. Ce n'est pas, non plus, en pelletant des nuages à la manière péquiste que nous érigerons le Québec de demain. Ce n'est pas, non plus, en se fiant sur les quelques rêveurs de la CEQ du 1er mai que nous aurons le Québec de l'avenir.

M. le Président, en quelques mots, j'ai réitéré mon appui total aux mesures budgétaires de M. Raymond Gagné, lesquelles ont été présentées récemment. Le budget expansionniste servira les intérêts de tous les Québécois, et ce d'une façon plus réaliste que les budgets de l'an 1,2 ou 3, car on ne sait plus lequel maintenant, de l'Opposition officielle.

M. le Président, je vous remercie beaucoup de votre bonne attention.

M. Lessard: M. le Président...

Le Président suppléant (M. Cornéliier): Le député de Saguenay.

M. Lucien Lessard

M. Lessard: M. le Président, je me demande parfois, lorsque je vois les présences en Chambre, s'il ne faudrait pas établir des jetons de présence pour un certain nombre de députés.

Le Président suppléant (M. Cornéliier): A l'ordre!

M. Lessard: Le budget d'un Etat moderne constitue le levier par excellence que possède une collectivité pour réaliser ses objectifs prioritaires. L'importance grandissante des dépenses de l'Etat, par rapport au produit national brut, lui permet, en

effet, d'influencer fortement l'activité économique, que ce soit dans le sens de la croissance, du contrôle de l'inflation ou de la redistribution des revenus entre les citoyens.

Mais encore faut-il que nous ayons les pouvoirs de concevoir nos politiques et de les appliquer. Sur ce plan, le budget que nous a présenté le ministre des Finances nous démontre, encore une fois, notre faible marge de manoeuvre car, ne contrôlant qu'une partie des revenus des contribuables québécois, il nous est bien difficile d'orienter notre développement économique puisqu'une grande partie des décisions se prennent ailleurs, à un autre palier du gouvernement, quand ce n'est pas tout simplement aux États-Unis.

Non pas qu'un Québec indépendant, comme on le laisse croire souvent, pourrait déterminer de façon absolue ses priorités de développement, mais il aurait au moins ses instruments politiques comme économiques pour prendre certaines distances par rapport à nos voisins, et cela en liaison avec nos priorités de développement et non celles des autres.

A cet égard, il importe de noter que les ressources fiscales dont dispose le gouvernement du Québec ne permettent à peu près pas un réaménagement des dépenses publiques, puisqu'elles sont déjà, en grande partie, engagées dans des programmes déjà existants qui ne peuvent être modifiées sur une brève période.

Il en résulte que l'augmentation des sommes qui entrent dans le trésor public compense à peine pour l'augmentation de celles qui en sortent, compte tenu de l'augmentation des prix et des salaires.

Au cours de cette intervention, je voudrais déposer un certain nombre de tableaux qui vont, naturellement, en relation avec mon intervention et que je voudrais inscrire au journal des Débats. Il s'agit de sept tableaux qui s'inscrivent naturellement à l'intérieur de mon intervention comme telle. Mais plutôt que de donner tous les chiffres et en faire la lecture, j'aimerais tout simplement que les tableaux, comme on le fait d'ailleurs pour quantités d'interventions du ministre des Finances ou du premier ministre, soient inscrits graduellement dans mon intervention.

M. Levesque: M. le Président, je ne peux accepter cette demande à moins que je puisse voir les tableaux.

M. Lessard: Oui.

M. Levesque: Sous cette réserve...

M. Lessard: M. le Président, je vais en citer un. Il s'agit strictement de tableaux qui sont constitués de chiffres provenant du ministère de l'Industrie et du Commerce ou de chiffres provenant de sources canadiennes, qui démontrent en particulier certains faits que je tente d'illustrer dans mon intervention.

M. Levesque: Je n'ai aucune objection s'il s'agit de chiffres...

M. Lessard: Je donnerai les sources.

M. Levesque: ...qui proviennent des statistiques officielles.

M. Lessard: Je donnerai mes sources, d'ailleurs.

Le tableau 1 nous montre, par exemple, que 85% des dépenses gouvernementales sont déjà engagées dans les missions éducatives et culturelles, gouvernementales et administratives et la mission sociale. C'est là un tableau qui vient directement d'un discours du budget du ministre des Finances.

En effet, on constate en vertu de ce tableau que les dépenses des missions éducatives et culturelles, gouvernementales et administratives ainsi que de la mission sociale sont particulièrement des dépenses incompressibles. Il ne reste donc que 15% des dépenses brutes pour la mission économique. Et si on fait abstraction du secteur transport, qui se chiffre donc à 6%, soulignons que...

M. Levesque: M. le Président, je prie le député de Saguenay de m'excuser. Si ces chiffres proviennent de statistiques officielles et si ces tableaux sont complets, autrement dit si ce sont des tableaux que l'on retrouve dans des publications gouvernementales...

M. Lessard: Non.

M. Levesque: ...et que ces tableaux sont complets, à ce moment-là je me demande, d'abord, l'utilité de les reproduire dans le journal des Débats, mais je n'aurais pas d'objection de principe.

Si ces tableaux sont construits d'une façon différente, à ce moment-là, j'aimerais bien avoir l'occasion de les consulter avant de donner mon consentement.

Troisièmement, il ne faudrait pas que les tableaux soient tellement élaborés que cela constitue un volume, parce que le député sait que notre règlement limite son intervention à 30 minutes.

Il ne faudrait pas que le dépôt de tels tableaux soit de nature à lui permettre d'intervenir pendant une heure ou deux.

M. Lessard: Sur la question de règlement, M. le Président, il s'agit de tableaux de statistiques qui s'inscrivent à l'intérieur de mon intervention et que je demande de déposer, graduellement, à la suite de mes interventions. Ce sont strictement des illustrations de mes interventions et ce sont des chiffres qui proviennent soit du ministre de l'Industrie et du Commerce, soit de sources canadiennes et qui ont été réaménagés, comme le ministre des Finances réaménage lui-même des chiffres.

S'il fallait, M. le Président, toujours sur la question de règlement, refuser le dépôt des chiffres que nous présente le ministre des Finances, bien souvent, sous prétexte que ces chiffres seraient plus ou moins vrais, je regrette mais on en refuserait très souvent.

Je demande tout simplement, comme c'est reconnu en vertu de mon droit de parlementaire, que ces tableaux, qui sont au nombre de six, soient insérés à l'intérieur de mon intervention puisque cela ne

vient qu'illustrer certaines affirmations que je fais. C'est tout.

M. Bienvenue: M. le Président, sur la question, j'ai manqué, évidemment, l'argumentation...

M. Harvey (Charlesbourg): Je vais vous le citer, M. le ministre, si vous le voulez.

M. Bienvenue: Non, j'ai manqué l'argumentation mais le leader du gouvernement vient de m'en faire un bref résumé. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu, M. le Président — c'est une question technique, il y a toujours la question de précédent, il y a tout ce qui a été invoqué — si tout le monde était d'accord, M. le Président, de suspendre votre décision, non pas refuser la demande mais suspendre votre décision pour que vous puissiez éventuellement — je n'ai rien à vous dicter — consulter un de vos collègues présidents. Vous avez plusieurs collègues présidents. Si leur suggestion, M. le Président, était affirmative, nous nous soumettrions. Est-ce que cela irait au député de Saguenay, comme attitude?

M. Lessard: Oui, oui. Mais vous suspendez immédiatement, parce que la décision du président va modifier mon attitude dans l'intervention que je vais faire. Si vous acceptez d'insérer mes tableaux, je n'aurai pas besoin de les donner complètement, tandis que si vous n'acceptez pas, cela fera partie de l'intégrité de mon discours.

M. Bienvenue: J'ai compris que l'objection du leader du gouvernement, en mon absence, n'avait pas tellement trait aux citations ou aux chiffres que pourrait donner le député de Saguenay mais bien au dépôt comme tel de cette documentation.

Le Président suppléant (M. Cornellier): La suggestion de l'honorable ministre de l'Immigration est certainement très sage. J'avais l'intention de la proposer. Pour déposer au journal des Débats des documents, il faut le consentement unanime de la Chambre, si le texte ne fait pas partie comme tel du discours.

Je suspends donc temporairement la décision au sujet du dépôt de ces documents.

M. Lessard: Oui mais allez consulter, M. le Président.

M. Harvey (Charlesbourg): M. le Président, sur la question de règlement, vous venez d'ajouter qu'il fallait le consentement unanime pour déposer un tel document. Vous êtes ferme là-dessus?

M. Lessard: M. le Président, question de règlement. Il ne s'agit pas du tout de documents. J'ai mon voyage, moi! M. le Président, quand je cite, par exemple, des chiffres concernant le chômage depuis 1970, au Québec, et le chômage depuis 1966, au Québec, il s'agit de chiffres qui proviennent des statistiques du gouvernement. Est-ce que le gouvernement serait rendu à un point qu'il serait gêné

de connaître ses propres statistiques? C'est cela. Il ne s'agit pas de documents.

Je demande que les tableaux que j'ai et qui me permettent d'illustrer certaines affirmations soient insérés, comme c'est le cas actuellement. Ces tableaux sont insérés à l'intérieur de mon intervention.

M. Bienvenue: M. le Président, comme je comprends que ces données font partie de l'intervention du député de Saguenay, je n'ai aucune objection à ce qu'il fasse son intervention. Les chiffres qu'il donnera seront les siens et auront la valeur que n'importe qui pourra leur attribuer, mais c'est à la partie dépôt de documents que j'en ai, M. le Président. Il n'est pas dans nos règles, jusqu'à nouvel ordre, qu'on puisse, disons, à titre d'exemple, déposer nos discours pour les fins du journal des Débats. Alors si le député veut en donner lecture, viva voce, verbalement, oralement, je n'ai pas d'objection mais c'est au dépôt que la question m'inquiète.

M. le Président, vous pouvez rendre la décision que vous voulez mais je me demande s'il ne serait pas prudent de consulter.

M. Lessard: M. le Président, je demande que ces tableaux-là soient insérés graduellement, à la suite de mon intervention telle que préparée ici et je n'aurai pas, à ce moment-là, à faire toute une série de démonstrations.

M. Harvey (Charlesbourg): M. le Président, moi, je ne donne pas mon consentement.

Le Président suppléant (M. Cornellier): J'ai mentionné précédemment que, lorsqu'on voulait déposer au journal des Débats des tableaux ou des documents qui n'ont pas été partie intégrante d'un discours d'un membre de cette Assemblée, il fallait l'assentiment général ou le consentement unanime de la Chambre.

M. Lessard: Une chance que le ridicule ne tue pas!

M. Cadieux: Vous seriez mort ça fait longtemps.

M. Lessard: M. le Président, lorsque nous prenons connaissance du budget de M. Garneau, nous constatons qu'à la mission économique il y a un montant de \$1,266,800,000. Nous constatons qu'à la mission éducative ce montant est de \$2,380,900,000. A la mission gouvernementale et administrative \$1,689,100,000 et la mission sociale, \$2,888,200,000.

Nous constatons donc que les trois missions, mission éducative, mission gouvernementale, mission sociale, représentent respectivement 29% du budget, 21% du budget et 35% du budget. Il ne reste donc que 15% du budget total du gouvernement pour la mission économique.

Comme je l'expliquais tout à l'heure, les dépenses des trois autres missions du gouvernement étant incompressibles, il ne reste que 15% des dépenses brutes pour la mission économique et même

6% si on fait abstraction du secteur des transports.

Soulignons que ce pourcentage de 15% est inférieur à celui de l'an dernier, qui était de 17%. Nous vivons, selon même le ministre des Finances, pourtant une période de dépression inflationniste et nous constatons que les montants prévus à la mission économique sont inférieurs aux montants qui étaient prévus l'an dernier.

La marge de manoeuvre de ce gouvernement est donc fort limitée. Il aurait fallu être naïf pour prévoir que le gouvernement québécois pouvait mettre en oeuvre de vastes projets collectifs pour combattre le plus haut taux de chômage qu'on ait connu depuis douze ans, d'autant plus que les travaux de la baie James canalisent toutes les ressources disponibles des Québécois.

M. Léger: M. le Président, je m'excuse auprès du député de Saguenay, mais nous sommes à peine dix en Chambre. On n'a pas quorum; pourriez-vous faire sonner les cloches pour rappeler les députés?

Le Président suppléant (M. Cornellier): Qu'on appelle les députés.

A l'ordre, messieurs!

Le député de Saguenay.

M. Lessard: Pour l'information du leader parlementaire adjoint et du président, les moyens financiers très limités de ce gouvernement ne lui permettent donc pas d'assumer cette responsabilité, d'un état moderne, que constitue la lutte au chômage et nous ne pouvons qu'espérer que les politiques fédérales viendront, encore une fois, à la rescousse de nos valets québécois.

D'ailleurs, le tableau 2 nous montre que la performance du gouvernement Bourassa dans la création d'emplois n'est guère plus reluisante que celle du gouvernement de l'Union Nationale entre 1966 et 1970. Ce tableau nous démontre en effet qu'en 1966, nous pouvions constater, encore selon les chiffres officiels du gouvernement, que 104,000 nouveaux emplois avaient été créés. En 1967, 64,000 nouveaux emplois; en 1968, 3,000 nouveaux emplois; en 1969, 50,000 nouveaux emplois. Donc, la moyenne de l'Union Nationale était de 55,250 emplois. On se rappelle qu'à chaque fois que l'actuel premier ministre critiquait les budgets du gouvernement de l'Union Nationale, des critiques très acerbes, M. le Président, étaient lancées par ce premier ministre contre les politiques d'emploi du gouvernement.

Pourtant, quand nous constatons les chiffres, quand nous vérifions les chiffres sous l'administration du gouvernement, la performance n'est pratiquement pas meilleure. En 1970, emplois créés, 12,000; en 1971, 53,000; en 1972, 28,300; en 1973, 128,000; en 1974, 74,000 emplois créés. Donc, la moyenne du gouvernement libéral est de 59,060 emplois comparativement à 55,250 sous l'Union Nationale. On constate donc que la performance n'est pas meilleure que celle de l'Union Nationale et même on constatera qu'en ce qui concerne l'indice du chômage, la performance est inférieure sous l'administration libérale.

Notons qu'après trois ans d'administration, l'apprenti sorcier qui nous sert de premier ministre, n'avait pas encore atteint le chiffre de 100,000 emplois créés tel que promis en 1970, même au prix de sa démission. L'amnésie est maintenant devenue monnaie courante chez le premier ministre.

Si l'on analyse maintenant l'indice du chômage, il se situe en moyenne à 7.82%, soit près de 2% supérieur à la moyenne du Canada au cours de la même période. Il est même supérieur à la moyenne maintenue sous l'Union Nationale, soit 5.8%. Où est-il le "superman" d'avril 1970? On n'hésite même plus, du côté ministériel, à recourir à la conjoncture internationale pour expliquer les piètres résultats. En 1975, lit-on à la page 86 du document reproduisant le discours du budget, on ne peut s'attendre, dit-on, qu'à une faible croissance de l'emploi en raison des perspectives peu encourageantes qui ont été mentionnées précédemment.

Il y a cependant un record dont pourra se glorifier ce premier ministre, si on excepte le patronage éhonté dont il ne se cache plus guère, c'est celui de l'augmentation des prix. Le tableau 3 est assez démonstratif à ce titre et se passe de commentaires. En effet, M. le Président, nous constatons que le taux d'inflation, au prix de la consommation dans la région de Montréal, est parti soit de 2.1% en 1970, 1.9% en 1971, 3.8% en 1972, 6.7% en 1973 et remonte à 11.1% en 1974. Comme on le sait, c'est dans l'alimentation et l'habillement qu'on a connu les plus fortes hausses, donc sur les produits essentiels. En général, les travailleurs, sous les anciens gouvernements, avaient habituellement réussi, même à travers les périodes de chômage et d'inflation, à augmenter leur salaire réel. Ils avaient généralement réussi à obtenir des augmentations de salaire assez fortes pour compenser l'augmentation des prix et même pour s'approprier une partie de l'accroissement de la productivité.

Mais tel ne fut pas le cas au cours des dernières années. Les salaires ont augmenté mais les prix ont augmenté encore plus que les salaires, si bien que le pouvoir réel de ces salaires a diminué.

Le tableau 4 que j'ai voulu déposer, M. le Président, illustre le cas d'un travailleur qui gagnait \$7,200...

M. Levesque: M. le Président, je vous ferai remarquer que le député a commencé à moins trois, cela fait déjà 43 minutes qu'il parle.

M. Lessard: M. le Président, le député a commencé... Est-ce que vous pourriez indiquer à quelle place vous prenez vos chiffres?

Le Président suppléant (M. Cornellier): Qu'on me permette de vérifier, s'il vous plaît.

M. Lessard: Le député a commencé à midi moins trois, à onze heures moins trois?

Le Président suppléant (M. Cornellier): A

l'ordre, s'il vous plaît! Je voudrais demander... A l'ordre s'il vous plaît! Je vais demander au secrétaire de bien vouloir... Le député de Saguenay a commencé à parler à 11 heures 17. Il a donc encore quelques minutes et je lui accorderai quelques minutes additionnelles étant donné les questions de règlement qui ont été soulevées.

M. Cadieux: M. le Président, j'aurais une question de privilège.

M. Lessard: M. le Président, sur la question de règlement.

M. Cadieux: M. le Président, une question de privilège. Le député vient d'avoir des mots à l'endroit du député de Beauharnois. Je lui demande immédiatement de les retirer. Je ne les avais pas entendus, mais on vient de me dire qu'il a dit que j'étais entre deux eaux. C'est peut-être deux verres d'eau que j'ai pris, mais si le député a réellement dit cela, je vous demande de lui faire retirer ses paroles, sans condition, sans un autre mot.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Est-ce que le député de Saguenay est...

M. Lessard: J'ai demandé si le député, étant donné son affirmation, était entre deux eaux.

M. Cadieux: Je lui demande de retirer ses paroles.

M. Lessard: M. le Président, sur la question de règlement.

M. Cadieux: Ce sont des insinuations comme cela, constantes, que fait le député. C'est complètement faux, mais il veut absolument que ce soit dans le journal des Débats. Donc, M. le Président, je vous demande de lui faire retirer ses paroles, sans condition.

M. Lessard: Je constate, M. le Président, qu'il n'est pas vrai que le député est entre deux eaux, mais, cependant, le député devrait vérifier à un moment donné les faits avant d'affirmer des choses comme tout à l'heure.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Les faits ont été vérifiés et le député de Saguenay a commencé son intervention à 11 h 17; il lui reste donc quelques minutes encore.

M. Lessard: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Cadieux: M. le Président, j'ai demandé, je vous ai demandé de faire retirer les paroles au député.

M. Lessard: J'ai retiré mes paroles.

M. Bacon: Il ne les a pas retirées.

M. Lessard: J'ai dit que j'avais constaté que le

député n'était pas entre deux eaux, mais je demandais au moins au député de faire les vérifications nécessaires avant d'affirmer des choses comme celles-là.

M. Bacon: Il y a des limites de toujours se faire insulter comme ça à longueur de journée.

M. Lessard: M. le Président, sur la question de règlement, j'ai commencé exactement, il est vrai, et j'ai vérifié...

M. Bacon: Vous n'avez qu'à arrêter, on a quelque chose à dire, nous.

M. Lessard: Il est vrai que j'ai commencé à 11 h 17.

M. Bacon: Continuez donc.

M. Lessard: A 11 h 20, M. le Président, j'ai demandé le dépôt de documents, si on acceptait que je dépose un certain nombre de tableaux. De 11 h 20 à 11 h 28, ç'a été strictement une discussion concernant le dépôt...

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre s'il vous plaît! J'ai bien averti le député de Saguenay et les membres de cette Chambre que j'accorderais quelques minutes additionnelles, étant donné cette question de règlement qui a été soulevée sur la demande du député de Saguenay de déposer des documents. Je redonne la parole au député de Saguenay.

M. Lessard: Cela veut dire quoi?

M. Cadieux: Cela veut dire que...

M. Bacon: Parlez, "moses", c'est cela qu'on veut.

M. Lessard: Vous savez, M. le Président, que j'ai droit à une demi-heure.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Exactement.

M. Lessard: Le tableau 4 illustre...

M. Bacon: M. le Président, est-ce que le député a droit à vingt ou à trente minutes?

M. Lessard: A trente minutes.

M. Bacon: Je le demande au président. M. le Président...

Le Président suppléant (M. Cornellier): Le député a droit comme tous les membres de cette Chambre, à trente minutes sur le discours du budget.

M. Bacon: Merci, M. le Président.

M. Lessard: Lisez donc vos règlements, cela va vous faire du bien.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît! Revenons.

M. Lessard: ...le tableau 4 illustre le cas d'un travailleur qui gagnait \$7,200 par année en 1971, soit \$600 par mois, environ \$3.46 l'heure. La nouvelle convention d'une durée de trois ans lui garantissait une augmentation de 5% en janvier 1972, 5% en janvier 1973 et 5% en janvier 1974. Son salaire mensuel fut donc porté à \$630 en 1972, \$661.50 en 1973 et \$694.58 en 1974. Mais, en réalité, à chaque mois cette augmentation était grugée par l'inflation, au point où son pouvoir d'achat réel était dans bien des cas plus petit qu'auparavant.

Ainsi, ce qui, à la fin de la convention, semblait être une augmentation de 15.8% n'était plus en fait qu'une diminution de 17.8%, car son salaire ne valait plus, en termes de décembre 1971, que \$493.15 au total, la perte du pouvoir d'achat causé par l'inflation au cours de la convention étant de \$2,877.86.

Qu'on ne se surprenne pas que les prochaines revendications des travailleurs soient exigeantes, d'autant plus que la situation ne s'améliorera pas en 1975, si on en croit encore le ministre des Finances qui nous dit qu'on ne peut s'attendre à une baisse très importante du taux d'inflation en 1975. Les compagnies, par contre, n'ont certainement pas souffert de l'inflation. Comme l'indique le tableau 5, leurs profits ont augmenté de 18.7% en 1972, 43.3% en 1973 et 36.2% pour les neuf premiers mois de 1974. Ceci représente beaucoup plus que l'augmentation des prix et beaucoup plus que l'augmentation des salaires sauf, peut-être, l'augmentation des salaires des députés.

Il faudrait vous donner l'exemple, en particulier, de l'alimentation où, encore, les compagnies se sont graissées considérablement mais où le ministre refuse toujours de prendre les moyens nécessaires pour contrôler ces compagnies. Entre la ferme et la table, au cours de l'année 1974, les intermédiaires se sont graissés. Si j'avais pu présenter les tableaux, ces tableaux l'auraient démontré encore une fois. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours des deux dernières années les profits de Canada Packers, la plus importante compagnie spécialisée dans le commerce de la viande, ont augmenté de 89.6%. Nous constatons donc que la piastre à Bourassa diminue ou augmente selon qu'on est employé ou "big boss". Un tel régime est voué...

M. Harvey (Charlesbourg): Question de règlement. Je m'excuse auprès de mon collègue de Saguenay de l'interrompre quelques instants.

M. Lessard: Pour dire que nous n'avons pas quorum?

M. Harvey (Charlesbourg): Sur la question de règlement. Je voudrais, du même souffle, qu'on présente également le bilan de la Coopérative du Saguenay.

M. Lessard: A l'ordre! A l'ordre!

M. Harvey (Charlesbourg): M. le Président, sur la question de règlement.

M. Lessard: Il n'y a pas de question de règlement.

M. Harvey (Charlesbourg): M. le Président, on mentionne...

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, à l'ordre, s'il vous plaît! Il s'agit de commentaires sur le discours du député de Saguenay que je ne permets pas. Je n'accepte pas la question de règlement.

Le député de Saguenay.

M. Harvey (Charlesbourg): M. le Président, on illustre des chiffres...

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lessard: M. le Président, le député a fait son intervention, tout à l'heure, et je ne suis pas intervenu. Je demanderais au moins la même chose.

M. Harvey (Charlesbourg): Vous m'avez interrompu.

M. Lessard: Du tout.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lessard: Je continue. Un tel régime est voué à sa perte et si les gouvernements continuent à refuser d'intervenir pour juguler les compagnies multinationales, dont les profits éhontés grugent les salaires des faibles, qu'on ne se surprenne pas si une contestation de plus en plus forte s'élève au sein des travailleurs. Ils n'auront plus le choix, ils seront dans l'obligation de casser le système.

Analysons maintenant, dans les quelque dix minutes qu'il me reste, le budget lui-même de M. Garneau. Si le budget d'un État moderne permet à une collectivité d'orienter ses objectifs, il nous démontre en même temps les préoccupations sociales d'un gouvernement qui se gargarise de social-démocratie. Les grands objectifs, que l'on devrait retrouver à la base d'un budget d'un parti qui pratiquerait la vraie social-démocratie, viseraient l'amélioration du sort matériel de l'ensemble des Québécois et particulièrement celui des citoyens qui se situent en bas de l'échelle des revenus car, qu'on ne s'illusionne pas, le Canada, comme le Québec, traîne encore ses larges couches de population qui vivent dans l'indigence. L'imprévoyance des partis politiques voués aux intérêts des compagnies multinationales a créé une grande inégalité économique entre les individus.

Au Canada, en 1972, 20% des individus les plus favorisés se partageaient plus de 48.1% des revenus de l'ensemble des individus; alors qu'à l'autre extrême 20% des individus les moins favorisés ne se partageaient que 2.4% de l'ensemble

de ces mêmes revenus. Comme l'indiquait le tableau 7 — tableau dont les chiffres proviennent de Statistique Canada — cette situation n'est pas récente, la répartition semble assez constante depuis plusieurs années et on peut même y discerner une légère détérioration. Nous ne pouvons douter que la situation au Québec soit encore pire que celle montrée dans le tableau. Or, nous attendons en vain, depuis les vagues promesses du Parti libéral en 1970, l'instauration d'un revenu annuel garanti qui aurait assuré à tous les citoyens un niveau de vie décent tout en encourageant ceux qui le peuvent à travailler.

Les Québécois sont aussi ceux, parmi les Occidentaux, qui paient le plus cher pour se loger. Pourtant, nous sommes loin de pouvoir dire que tous nos concitoyens, en particulier les personnes âgées et les familles à faible revenu, sont logés convenablement. Un vrai gouvernement social-démocrate aurait instauré, non seulement comme stimulant économique mais aussi en poursuivant une politique de promotion sociale, une politique d'habitation en diminuant le taux d'intérêt sur les prêts et en accordant \$1,000 de subvention sur la construction d'une habitation, tel que l'Opposition en a fait la demande.

Un vrai gouvernement social-démocrate se serait aussi préoccupé, particulièrement à une période inflationniste, de réduire d'au moins la moitié, de 8% à 4%, la taxe de vente au détail sur les vêtements, puisqu'il s'agit là d'une taxe portant sur les besoins essentiels de la personne et dont l'incidence est particulièrement régressive. Cette réduction aurait été applicable sur chaque unité achetée, jusqu'à concurrence d'une limite de \$150 par unité. En compensation, il aurait fallu prévoir dans une politique de redistribution des revenus une augmentation des taxes de vente sur certains biens de luxe, car nous ne sommes pas de ceux qui croient que l'amélioration du sort de l'ensemble des Québécois passe par les seules politiques de croissance économique.

Le système économique que nous connaissons, même transformé radicalement, connaîtra toujours une croissance qui risque d'oublier ou même d'avoir un effet négatif sur une partie importante de la population. Il nous faut donc corriger cette lacune par une redistribution équitable des richesses. Nous ne sommes pas, non plus, de ceux qui croient que les politiques sociales peuvent, à elles seules, résoudre le problème de la pauvreté, car une société qui serait sous-développée économiquement ne pourrait aspirer à ce que chacun de ses citoyens puisse être assuré d'un minimum de bien-être.

Aussi cette préoccupation de guerre à la pauvreté d'un gouvernement social-démocrate aurait-elle exigé, comme corollaire, une accentuation du développement économique.

Dans le secteur de la forêt, il aurait fallu augmenter considérablement les sommes consacrées à la sylviculture et au reboisement, dans le sens des propositions présentées par l'Union des producteurs agricoles. Il aurait fallu aussi accélérer la rétrocession des concessions forestières en

vue d'une meilleure planification de la matière ligneuse.

Quant aux pêcheries, il aurait fallu prévoir l'établissement d'un système de soutien du prix pour les poissons, la création d'un centre de recherche sur les pêcheries et un accroissement de l'aide à la modernisation de notre flotte de pêche.

Dans le domaine minier, il aurait fallu augmenter les investissements de l'Etat dans SOQUEM et accentuer la transformation des richesses naturelles sur notre territoire plutôt que d'accorder des privilèges fiscaux supplémentaires aux compagnies minières. Le secteur de l'amiante, en particulier, aurait dû faire l'objet de nos préoccupations par l'établissement d'un office de commercialisation sous le contrôle du gouvernement du Québec et la nationalisation d'au moins une de ces compagnies afin de créer un secteur témoin.

Enfin, dans le domaine énergétique, le premier ministre du Québec aurait dû se rappeler sa déclaration du 27 février 1969, à l'Assemblée nationale, lorsqu'en réponse au discours inaugural il demandait au premier ministre Bertrand ce qu'il advenait "de la société franco-québécoise qui aurait permis d'établir une raffinerie où l'Etat du Québec aurait été présent. Le gouvernement, disait-il, doit nous donner les raisons pour lesquelles il n'a pas participé à cette raffinerie qui aurait entraîné plusieurs avantages distincts de ceux qui pourront découler de l'établissement de la Golden Eagle." Notre prophète d'arrière-garde continuait en ces termes: "Ce n'est pas quand le pétrole aura perdu son importance, peut-être dans dix ou quinze ans, qu'il sera temps d'agir. Il est très important, en fait, pour le gouvernement, disait-il, de constituer un centre de décisions qui faciliterait la création d'industries connexes." Journal des Débats, le jeudi 27 février 1969, page 45.

Je termine, M. le Président.

M. Carpentier: J'invoque le règlement.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Question de règlement, le député de Laviolette.

M. Carpentier: Considérant les remarques que vous avez faites, tantôt, je considère que l'opinant, le député de Saguenay, dépasse considérablement le temps qui lui est alloué.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Le député a, en effet, dépassé son temps de cinq minutes. Je lui demanderais de conclure le plus brièvement possible.

M. Lessard: M. le Président, théoriquement, j'ai dépassé mon temps de cinq minutes, mais, en relation avec les questions de règlement, je n'ai pas dépassé mon temps encore. Il me resterait encore cinq minutes.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre! J'avais reconnu que j'accorderais quelques minutes additionnelles au député de Sague-

nay, mais je n'ai pas dit que j'accorderais dix ou quinze minutes additionnelles. J'invite le député de Saguenay à conclure.

M. Lessard: Après cinq ans d'administration du gouvernement Bourassa, nous attendons encore la création d'un tel centre de décision, mais, ne l'oublions pas, notre premier ministre est amnésique.

Je termine, M. le Président. Voilà, tracé dans ses grandes lignes, ce qu'aurait pu être le budget d'un Québec qui aurait pu être le nôtre, mais un tel budget aurait nécessité que nous disposions d'une marge de manoeuvre budgétaire suffisante pour mettre l'accent sur cette double priorité économique et sociale. Il aurait fallu que nous ayons les pouvoirs économiques et politiques nécessaires à une collectivité normale pour réaliser ces objectifs prioritaires. Comme nous l'affirmions dans le document que nous avons maintenant l'habitude d'appeler le budget de l'an 1, le développement économique du Québec ne s'effectuera jamais d'une manière satisfaisante tant que la plus grande part des pouvoirs gouvernementaux, en matière économique, relèveront du ministère fédéral de l'industrie et du Commerce et du ministère fédéral des Finances. Si nous voulons vraiment...

M. Pagé: J'invoque le règlement.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Question de règlement...

M. Lessard:... nous développer...

Le Président suppléant (M. Cornellier): ... l'honorable député de Portneuf.

M. Lessard: C'est t'y assez écoeurant, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lessard: J'ai mon voyage.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre!... A l'ordre!... J'accomplis mon travail et le député de Portneuf a soulevé une question de règlement, je dois l'entendre.

M. Pagé: M. le Président, premièrement, le député a dépassé son temps. Ce sont des choses...

M. Lessard: C'est faux.

M. Pagé: ... qu'on ne se permet pas.

M. Lessard: Profitez de votre majorité.

M. Pagé: Je vous demande...

M. Lessard: C'est faux. menteur.

M. Pagé: ... d'une part, le respect du règlement et, d'autre part, je vous demanderais...

M. Lessard: En tout cas, vous êtes pas mal écoeurants...

M. Pagé: ... de prier le député de Saguenay...

M. Lessard: ... vous allez jusqu'au bout.

M. Pagé: ... d'utiliser des termes plus valables à l'égard de la Chambre et, les termes, qu'il vient de prononcer, qu'il les retire.

M. Lessard: En tout cas, il faut être 100 pour se sentir aussi faibles, M. le Président...

Le Président suppléant (M. Cornellier): Sur la question de règlement...

M. Lessard: ... devant un député.

Le Président suppléant (M. Cornellier): ... le député de Portneuf demande au député de Saguenay de retirer les paroles qu'il vient de prononcer.

M. Lessard: Quelles paroles?

Le Président suppléant (M. Cornellier): Les paroles...

M. Lessard: J'ai dit, que c'était écoeurant, la façon dont on intervenait actuellement dans l'intervention que je faisais. J'ai subi au moins une dizaine d'interventions parce que les députés libéraux se sentent majoritaires, ce matin, contre un seul député de l'Opposition.

M. Pagé: Même les députés péquistes ne sont pas là.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Picotte: Même les députés péquistes sont partis.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Je demande au député de Saguenay de retirer les paroles qu'il a adressées à cette Chambre.

M. Lessard: Envers qui?

M. Pagé: Envers la Chambre.

M. Lessard: Est-ce que j'ai accusé quelqu'un d'être écoeurant?

M. Pagé: Envers la Chambre.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Envers l'Assemblée...

M. Lessard: Est-ce que ce n'est pas un terme du dictionnaire, M. le Président?

Le Président suppléant (M. Cornellier): C'est un terme antiparlementaire à l'adresse des collègues de la Chambre.

M. Lessard: Prouvez-moi le. J'ai dit que c'était écoeurant...

M. Picotte: Essaie de convaincre tes collègues, ils sont tous partis.

M. Lessard: Si nous voulons, M. le Président...

Le Président suppléant (M. Cornellier): Je demande au député de Saguenay de retirer ses paroles.

M. Lessard: J'ai quoi à retirer. Retirez donc votre attitude, vous autres. Depuis le début, depuis dix heures et vingt minutes...

Une Voix: Retirez votre discours.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre!

M. Lessard:... que vous faites rire de vous autres.

Une Voix: Par qui?

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre!... Est-ce que le député de Saguenay retire ses paroles?

M. Lessard: M. le Président, est-ce que c'est le cas ou ce n'est pas le cas? En tout cas, leur attitude est...

Le Président suppléant (M. Cornellier): Sans discussion. Est-ce que le député de Saguenay retire ses paroles? A l'ordre!... Je demande au député de Saguenay de retirer ses paroles...

M. Lessard: Je ne retire rien, je continue...

Le Président suppléant (M. Cornellier): Je retire le droit de parole au député de Saguenay et j'invite l'honorable député de Verchères à prendre la parole.

M. Lessard: Président libéral! C'est ce que l'on vient de constater. Un président qui utilise son mandat pour empêcher un député de parler.

Le Président suppléant (M. Cornellier): L'honorable député de Verchères.

M. Lessard: Vous-même avez une attitude semblable.

M. Ostiguy: M. le Président, je m'aperçois que le jeune député de Saguenay...

M. Lessard: Est-ce que vous voulez que je vous pose une question de règlement immédiatement, vous? Je vais faire exactement comme vous l'avez fait tout à l'heure.

M. Ostiguy: Assoyez-vous là. Soyez calme. Vous n'êtes pas tellement nombreux sur votre bord. C'est vendredi, vous allez...

M. Lessard: En tout cas, j'ai mon voyage.

M. Ostiguy: ... passer une mauvaise fin de semaine.

M. Lessard: Le leader a déjà été obligé d'intervenir pour calmer ses troupes.

M. Marcel Ostiguy

M. Ostiguy: M. le Président, depuis quelques années, à travers le monde, sévit une crise économique que certains, plus pessimistes que d'autres, jugent sévère et que d'autres, ayant foi en l'avenir, considèrent plutôt comme un simple ralentissement avant une reprise qui ne saurait tarder. Nous ne voulons pas, bien sûr, discuter profondément de toutes les causes qui peuvent justifier de telles assertions. Arrêtons-nous simplement sur celle dont tout le monde parle actuellement et qui cause le plus grave problème tant à chaque individu qu'aux entreprises de tous les pays industrialisés. Je vais m'y arrêter...

M. Lessard: Vous auriez dû garder le silence tout à l'heure. Vous auriez dû le garder, le silence, tout à l'heure.

M. Ostiguy: Demandez donc au jeune coq de Saguenay de se taire. ... pour démontrer que ce mal majeur qu'est l'inflation et qui risque de ravager toute l'économie n'a pas eu chez nous toute l'ampleur que les commentaires les plus négatifs lui octroient. En effet, en Italie, par exemple, l'inflation a grimpé en 1974 jusqu'à 19.2%, au Royaume-Uni jusqu'à 14% et jusqu'à 25% au Japon. Chez nous, au Canada, l'inflation s'est stabilisée autour de 10.9%. Bien sûr que ce n'est pas agréable de cotoyer un tel taux d'inflation, mais, à comparer avec d'autres pays, je préfère demeurer dans le nôtre qui a su contrôler ses effets les plus nocifs.

Au Québec, M. le Président, grâce à ce lien fédéral qui nous rattache au Canada, l'inflation a été relativement circonscrite. Ainsi, par ce biais, nous avons profité de programmes qui ont facilité un encadrement de ses conséquences les plus néfastes. Mais il y a plus, M. le Président.

En effet, au Québec, nous avons profité des efforts inlassables du gouvernement Bourassa qui a minimisé au maximum les ravages de l'inflation. Au Québec, en outre, M. le Président, nous avons un ministre des Finances vigilant qui a su réagir avec un dynamisme remarquable aux efforts sans cesse répétés de l'inflation pour détruire notre

économie. Nous pensions tous que le député de Jean-Talon avait ainsi épuisé, et combien agréablement, toutes les possibilités de réaction du Québec. Mais non, M. le Président, le ministre des Finances, puisant dans sa vigueur intellectuelle et dans son esprit de travail acharné, a produit ce que l'on peut appeler la plus belle pièce de la lutte à l'inflation jamais présentée au Canada, soit son sixième budget annuel.

Le 17 avril 1975, en effet, M. le Président, le Québec s'est vu offrir un budget sans précédent, un budget que certains ont même qualifié d'histoire. Poursuivant la tradition qu'il a lui-même instaurée, comme s'il la dominait à sa guise, il a donc présenté un sixième budget sans augmentation de taxes et un budget dont tous les esprits vraiment positifs du Québec sont unanimes à reconnaître le sérieux, la pertinence et la grande générosité envers la population entière. En somme, M. le Président, un budget qui va au-delà des espoirs de toutes les classes sociales du Québec et de tous les secteurs de notre économie.

Même les journalistes, M. le Président, dont les critiques souvent âpres à l'endroit du gouvernement ne témoignent pas d'un favoritisme flagrant à son égard, ont été pour la plupart des plus satisfaits du contenu du budget pour l'année en cours. Nous n'avons qu'à lire, à cet effet, les manchettes tirées des journaux québécois pour constater toute la véracité des propos avancés. En outre, les éditorialistes ou rédacteurs en chef ont manifesté une attitude qui, indéniablement, reflète celle de la majorité de la population québécoise.

Dans le Dimanche-Matin du 20 avril, ne lisons-nous pas, sous la plume de Claude Lavergne, qu'il n'est pas abusif d'affirmer que le budget Garneau n'est pas seulement le meilleur qu'ait présenté le gouvernement Bourassa depuis son accession au pouvoir, mais qu'il est à ce point excellent qu'il a fait la démonstration qu'il reste possible de se surpasser lorsqu'on est capable de détermination et de courage?

M. Lessard: J'invoque le règlement, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Question de règlement, le député de Saguenay.

M. Lessard: Est-ce que le député pourrait inviter ses collègues à venir écouter son discours? Nous autres, nous ne ferons pas d'interventions pendant son discours. Nous allons l'écouter. Nous n'avons pas quorum. Il y a 19 députés à l'Assemblée nationale.

Le Président suppléant (M. Cornellier): L'honorable député de Verchères. Il y a quorum.

M. Ostiguy: Je ne vois pas la question de règlement du député de Saguenay. De toute façon...

M. Lessard: Ce n'est pas une question de règlement, le quorum? Vous n'avez plus de règlement, vous autres!

M. Ostiguy: Claude Ryan, M. le Président, le réputé directeur du Devoir, dont la réputation de compétence et d'intégrité n'est plus à faire, abonde dans le même sens, dans son article du 19 avril, alors que, péremptoirement, il affirme que le ministre des Finances a présenté un bon budget.

Nous avons là aussi, M. le Président, quelques échos, et non parmi les moindres, de propos tenus sur le budget présenté le 17 avril: Pièce éloquente de la détermination du gouvernement du Québec de poursuivre son travail efficace, ce budget est aussi la démonstration évidente de la compétence du ministre des Finances qui administre sainement les destinées financières du Québec.

En conséquence, M. le Président, je me joins à tous les électeurs du comté de Verchères qui connaissent fort bien le député de Jean-Talon pour le féliciter et lui rendre un vibrant hommage de reconnaissance pour le budget de l'année 1975/76.

Ainsi, M. le Président...

M. Lessard: Envoyez, les tapettes! Profitez-en!

M. Ostiguy: ... face à cet appui unanime de la majorité de la population du Québec, il eût été malvenu de la part de l'Opposition d'élaborer une critique en règle de ce budget.

Même le chef de l'Opposition, celui qui aime si souvent jouer les grands pontifes et les grands savants, avec cette candeur qui nous fait tous sourire, n'a pu s'empêcher d'admettre le bien-fondé de plusieurs des politiques retenues par le gouvernement. D'autres séparatistes comme lui cependant, dans leur conception basse et fausement partisane de la critique en ont profité pour attaquer le gouvernement.

C'est cela, quand le gouvernement bâtit pour le Québec, les séparatistes cherchent, par tous les moyens, à le détruire. Mais quand, par des cahiers comme ceux offerts aux étudiants pour le 1er mai, la CEQ travaille à la destruction du Québec, pas un seul mot de la part des séparatistes, ils se taisent.

M. Lessard: ... pas qu'on parle, vous nous empêchez de parler.

M. Ostiguy: Quand donc, vous les séparatistes...

M. Lessard: Vous m'avez arrêté de parler tantôt.

M. Ostiguy: ... allez comprendre que jamais, non jamais la population du Québec ne vous suivra dans vos entreprises...

M. Lessard: Vous nous arrêtez de parler, d'intervenir.

M. Ostiguy: ... qui ne visent que la brisure du Québec et l'instauration chez nous de la discordance sociale comme vous la préconisez.

Dans le budget qui nous est proposé, nous

découvrons le philosophie sociale du ministre des Finances et du gouvernement Bourassa qui est tout à fait à l'opposé de nos séparatistes. La nôtre, c'est celle qui vise non la haine et les vaines querelles mais une meilleure répartition des revenus, et, je reprends en cela les propos mêmes du ministre des Finances afin de permettre aux moins fortunés et à ceux qui ont charge de famille de maintenir et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Aussi dans le but de concrétiser cette philosophie sociale, le député de Jean-Talon est passé aux actes dans le budget et il en découle que, par suite de la majoration des exemptions et surtout de l'abolition de l'impôt sur les premiers \$2,000 de revenu taxable, 300,000 Québécois de plus n'auront pas désormais à payer de l'impôt provincial.

Plus précisément, un célibataire dont le salaire est inférieur à \$3,931 et un déclarant marié dont le salaire est inférieur à \$5,957 ne paieront aucun impôt provincial en 1975.

En outre, tous les salariés célibataires dont le revenu est inférieur à \$6,000 et tous les salariés mariés dont le salaire est inférieur à \$9,000 verront leur impôt provincial sur le revenu réduit de 30% à 100%. Alors que le Parti québécois, le parti séparatiste, croyant poser un geste qu'il qualifiait lui-même de très généreux, a proposé une réduction d'impôt de l'ordre de \$400 millions, les mesures qu'appliquera le gouvernement Bourassa permettront une réduction globale d'impôt des particuliers de \$420 millions.

De plus, le ministre des Finances a prouvé, sans l'ombre d'un doute, que la réduction sélective des impôts, formule retenue par le gouvernement, est sans contredit supérieure à celle de l'indexation que privilégie tellement le parti séparatiste.

En effet, après les calculs élaborés par le ministre des Finances, il est démontré qu'un contribuable imposé à titre de marié et qui gagne un salaire brut de \$7,000 par année obtiendra, et ce grâce à la formule retenue par le gouvernement Bourassa, une réduction d'impôt de \$236 alors que la proposition péquiste...

M. Léger: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Ostiguy: ... séparatiste ne lui aurait retourné que \$65.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Le député de Lafontaine.

M. Léger: M. le Président, j'invoque le règlement, ce n'est pas pour interrompre le député, il va peut-être perdre la ligne, mais nous n'avons pas encore quorum. Si le discours est si intéressant, pour quelle raison les 100 députés ne sont-ils pas présents, sauf ceux qui sont en commission?

M. Bienvenue: M. le Président, sur la question de règlement, je ne veux pas interrompre vos calculs, j'aurais une remarque à faire sur la question de règlement soulevée par le député de Lafon-

taine. Si on n'a pas quorum, je n'ai pas objection à ce qu'il le souligne, qu'on sonne les cloches, mais je lui demanderais de ne pas faire comme tout à l'heure; lorsqu'il a soulevé la question de quorum, il est parti tout de suite après et nous ne l'avons pas revu.

M. Léger: M. le Président, sur la question de règlement, je dois faire remarquer au ministre de l'Immigration qu'il a des façons très incisives et gentilles d'essayer de...

M. Bienvenue: Gentille.

M. Léger: Les députés de l'Opposition n'ont tant pas nombreux et ayant deux commissions parlementaires, ils sont obligés de se diviser, et le whip, de vérifier si tous les députés sont à leur poste. Quand on en a 100, on est capable de faire un quorum, mais quand on en a six avec deux commissions, il ne faut pas exagérer et demander que les six députés soient présents, ils ont chacun leur rôle à jouer.

Occupez-vous de vos 100 et nous allons nous occuper des nôtres.

M. Bienvenue: Je ne demande pas grand-chose et c'est aimable ce que je demande; je demande qu'il reste avec nous après le quorum, étant donné qu'il est seul sur les banquettes de l'Opposition.

M. Léger: Cela dépend, M. le Président, si je n'ai pas autre chose de plus important et de plus urgent. Il y aura un autre député qui sera ici à ma place, mais il y aura quelqu'un.

Le Président (M. Cornellier): Qu'on appelle les députés!

L'honorable député de Verchères.

M. Ostiguy: Merci, M. le Président. C'est là la preuve irréfutable que les choix qu'a faits le ministre des Finances sont indéniablement orientés vers l'amélioration des conditions de vie des classes les plus défavorisées. Par ailleurs, il faudrait croire, M. le Président, que les propositions du parti séparatiste péquiste visent autre chose et pas nécessairement l'amélioration des conditions des moins riches. Le ministre des Finances a prouvé que l'indexation favoriserait davantage les plus riches et, chiffres à l'appui, il a démontré qu'un salarié gagnant \$25,000 par année retirerait plus d'argent par la formule péquiste séparatiste que de celle du gouvernement, soit \$278 contre \$250. Il devient donc évident que, de plus en plus, ce parti séparatiste péquiste s'éloigne des classes sociales qui ont constamment besoin de l'aide gouvernementale et se rapproche des plus riches.

Une Voix: Leur troisième souffle!

M. Ostiguy: Oui, M. le Président, c'est vraiment leur troisième souffle. Décidément le parti québécois séparatiste indépendantiste prouve de

plus en plus qu'il devient le parti le plus bourgeois du Québec.

Dans le discours du budget, il est une phrase qui a retenu mon attention. Le ministre des Finances a mentionné, en effet, que l'aide aux municipalités figurera cette année encore parmi les objectifs prioritaires du gouvernement. Je rencontre chaque semaine plusieurs maires des municipalités de mon comté et, à ces occasions, chacun concrétise à sa façon le fait que l'impôt foncier ne progresse pas au même rythme que l'augmentation des coûts. Cette année encore, le ministre des Finances espère corriger la situation et poursuivra l'aide si bien amorcée en 1970. Le gouvernement du Québec n'a-t-il pas financé plus de la moitié de la croissance des dépenses municipales depuis trois ans? Le montant global de ces transferts n'est-il pas passé de \$333 millions à \$811 millions durant ces dernières années? Ce sont là, M. le Président, des éléments percutants, démontrant que le gouvernement Bourassa n'a pas abdiqué ses responsabilités, et tout cela se fait et s'établit en laissant totalement aux maires et aux conseillers municipaux tous les pouvoirs qu'ils détenaient auparavant. Le gouvernement Bourassa et moi-même apprécions à leur juste valeur et à leur grand mérite les efforts inlassables de chacun des conseils municipaux du Québec, sachant fort bien qu'ils oeuvrent pour améliorer le sort de leurs citoyens. Dans Verchères, on dirait que chacun d'eux travaille toujours un peu plus fort que partout ailleurs. De mon siège de député, je voudrais aujourd'hui rendre un hommage des plus sincères à tous ces maires et conseillers de mon comté.

Dans ce contexte des subventions aux municipalités, le gouvernement utilise, depuis quelques années, le programme des subventions statutaires afin de venir en aide aux municipalités les plus peuplées. Cette année, ce programme sera étendu aux municipalités de 15,000 habitants et plus, doublant ainsi le nombre d'entre elles qui pourront en bénéficier, les faisant passer de 32 à 64. Pour celles non admissibles à ce régime, le gouvernement a décidé de prévoir un fonds de \$33 millions devant servir pour des subventions spéciales ou autres. En ce sens, M. le Président, nous pouvons affirmer que le gouvernement Bourassa a déployé des efforts sérieux et fort louables. Nous espérons tous qu'il poursuivra dans la même veine et que, d'année en année, les subventions statutaires s'appliqueront à des municipalités encore moins peuplées, de façon à en favoriser le plus grand nombre possible.

M. le Président, je voudrais maintenant aborder un domaine qui m'est très cher et auquel je voue un très grand intérêt, soit celui de l'agriculture.

S'il est un secteur de la vie économique fondamental à toute société et à la nôtre en particulier, c'est bien celui de l'agriculture au Québec. En effet, cette activité économique est considérée, selon toutes les études effectuées en ce sens, comme l'élément essentiel de l'organisation d'une société et le premier domaine de production de toute communauté humaine. Et je serais porté à

croire, M. le Président, que de plus en plus de gens à travers le monde entier actuellement, admettent facilement, l'évidence de telles assertions.

En effet, depuis quelques années, les problèmes agricoles et cela pour diverses raisons, sont devenus le centre d'intérêt de tous les gouvernements. Chacun somme toute, semble avoir compris l'importance, plus que justifiée, de l'agriculture et chez nous au Québec, M. le Président, nous n'échappons pas à cette tendance vers la reconnaissance, à son juste mérite, de l'agriculture.

Au Québec, il fut un temps où l'on croyait que l'avenir même de notre province reposait sur son agriculture. Puis, tout à coup, une période d'industrialisation intensive a presque relégué l'agriculture à un rang tertiaire car cette industrialisation polarisait alors l'intérêt général de toute la population québécoise.

Progressivement, certains même allaient jusqu'à affirmer que l'agriculture québécoise était vouée à un déclin rapide et inévitable. Certes, il faut l'admettre, l'importance relative de l'agriculture dans l'économie québécoise ne retrouvera peut-être pas avant quelque temps, le statut qu'elle possédait auparavant. Mais combien, oui, de combien son importance absolue s'est-elle accrue depuis ce temps et dans le contexte actuel, il faut avouer que celle-ci, cette importance absolue ne s'arrêtera pas de croître, car tous et nous les premiers, en tant que gouvernement, le favorisera encore davantage et le plus possible.

L'analyse de la situation agricole au Québec, M. le Président, fait ressortir indéniablement le dynamisme remarquable de ce secteur de la vie économique. En 1973 par exemple, malgré une baisse de 9.3% de la main-d'oeuvre agricole, le volume de la production a augmenté de 2.3% et la valeur ajoutée par l'agriculture, dis-je, aux denrées qu'elle a produites a augmenté de 25.2%. Par ailleurs, les revenus bruts totaux ont progressé de 29.2% et la valeur des biens achetés par les agriculteurs aux autres secteurs économiques s'est accrue de quelque 28.6%.

Dans le domaine de l'exportation, les chiffres de 1973 révèlent par exemple, que la valeur des exportations de l'industrie des aliments et boissons a atteint les \$291.8 millions et que les exportations de produits laitiers se sont élevés à \$67 millions. Enfin, mentionnons que l'industrie alimentaire occupait en 1973, le troisième rang pour ses investissements dans l'industrie manufacturière québécoise, soit \$118.6 millions, représentant 9.20% du total des investissements de l'industrie manufacturière, et que la région métropolitaine de Montréal absorbe 60% des investissements dans ce secteur.

Ces chiffres, M. le Président, même s'ils datent de 1973, sont révélateurs d'une activité intensive et, je le répète, d'un dynamisme remarquable et démontrent une fois de plus, que l'agriculture du Québec, même si les producteurs ne forment plus que 5.6% de la population totale, et même si le nombre de fermes est passé de 134,300 à 60,250 en vingt ans, que l'agriculture du Québec, dis-je, peut être viable, si on s'en occupe vraiment.

M. Lessard: M. le Président, puis-je vous indiquer que...

Le Président suppléant (M. Cornellier): Le député de Saguenay.

M. Lessard: M. le Président, puis-je vous indiquer que si nous comptons les personnes assises, nous n'avons pas quorum.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Est-ce que les honorables membres de l'Assemblée voudraient bien prendre leur siège s'il vous plaît?

M. Tetley: M. le Président, sur une question de règlement, puis-je noter l'absence complète du Parti québécois à l'exception du député de Saguenay?

M. Lessard: Une question de privilège. Je soulève une question de privilège, suite à cette intervention, parce que je crois que nous sommes lésés comme députés dans nos droits.

Puis-je faire remarquer au ministre de l'exploitation des consommateurs...

Des Voix: Oh! Oh! Oh!

M. Lessard: ... qu'il y a actuellement deux commissions parlementaires et que des députés du Parti québécois sont à ces commissions parlementaires? Combien êtes-vous de députés...

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît!
L'honorable député de Verchères.

M. Roy: M. le Président, sur la question de règlement, suite à ce que vient de dire l'honorable ministre, je voudrais lui dire que ce n'est pas tellement habile de sa part de vouloir signaler qu'il n'y a que trois membres de l'Opposition sur neuf.

M. Tetley: J'ai mentionné un député du Parti québécois.

M. Roy: Il s'agit du tiers de l'Opposition. S'il y avait, dans cette Chambre, le tiers de la députation ministérielle...

M. Bellemare (Rosemont): Question de privilège, M. le Président.

M. Roy: M. le Président, je suis sur une question de règlement.

M. Bellemare (Rosemont): Question de privilège, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bellemare (Rosemont): Question de privilège.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A

l'ordre, s'il vous plaît! Est-ce que le député de Rosemont voudrait bien prendre son siège, s'il vous plaît? A l'ordre, à l'ordre, à l'ordre!

M. Roy: Sur une question de règlement, M. le Président. Il y a des choses, je pense, qu'on ne peut pas laisser passer ici, à l'Assemblée nationale. Si les représentants du côté ministériel, ce matin, étaient composés du tiers de leur députation, il n'y aurait pas de problème au niveau du quorum. Je tiens à signaler qu'il y a deux commissions qui siègent, à ce moment-ci, et qu'étant neuf députés dans l'Opposition, on ne peut pas être partout en même temps.

L'Opposition démontre, actuellement, qu'elle donne l'exemple, et elle fait l'effort nécessaire puisque le tiers de l'Opposition est à l'Assemblée nationale. Je regrette vivement les propos de l'honorable ministre.

M. Tetley: M. le Président...

M. Léger: M. le Président...

M. Tetley: ... j'ai dit...

M. Léger: ... sur la question de règlement. J'avais demandé la parole sur la question de règlement avant.

M. Tetley: Je demande la parole. J'étais debout et j'ai dit "M. le Président" avant le député de Lafontaine.

M. Léger: M. le Président, j'ai demandé la parole sur la question de règlement en même temps que le député de Beauce.

M. Tetley: M. le Président...

M. Léger: M. le Président, à qui donnez-vous la parole?

Le Président suppléant (M. Cornellier): Je donne la parole à l'honorable ministre des Institutions financières.

Une Voix: Un président libéral.

Une Voix: L'ombudsman des consommateurs.

M. Tetley: M. le Président, je passe au-dessus ou à côté des remarques du député de Saguenay, je crois que ses paroles ont dépassé sa pensée...

M. Lessard: Je n'ai rien dépassé.

M. Tetley:... parce qu'il ne pourrait pas y avoir un homme aussi impoli à l'Assemblée nationale, autrement. Ce qui est important, c'est que j'avais noté, après les remarques du député de Saguenay, qu'il n'y avait qu'une seule personne assise dans les bancs du Parti québécois; lui-même, le député de Saguenay. Je regrette, deux autres députés sont arrivés, qui n'étaient pas aux commissions, et

je félicite les deux autres, le député de Lafontaine et le chef de l'Opposition. Je suis content qu'ils soient retournés au berceau.

M. Léger: Question de règlement.

Le Président suppléant (M. Cornellier): L'honorable député de Lafontaine sur une question de règlement.

M. Lessard: Vous, vous retournez à votre patronage.

M. Léger: Je ne pouvais accepter tantôt, sur la question de règlement du ministre des Institutions financières, qu'il utilise ce moyen parce qu'il savait fort bien que le député de Lafontaine était en Chambre, en train de discuter avec le ministre de l'Immigration qui est responsable de la présence des députés en Chambre. Justement, nous discutons ensemble, en Chambre, du problème que le ministre a à conserver ses troupes ici comme, moi, j'ai le problème de voir à ce que tous mes députés soient installés dans les bonnes commissions parlementaires. C'est très mesquin de la part du ministre des Institutions financières de ne pas noter que le député de Lafontaine était justement ici, que nous sommes présents au tiers.

M. Bienvenue: M. le Président...

Le Président suppléant (M. Cornellier): L'honorable député de Verchères.

M. Ostiguy: Je m'aperçois, M. le Président, que les séparatistes trouvent mon discours très intéressant et essaient de le couper. De toute façon, c'est à partir des statistiques de 1971...

M. Léger: Est-ce que le député de Verchères me permettrait une question?

M. Bellemare (Rosemont): Assis.

M. Ostiguy: M. le Président...

M. Léger: Est-ce que le député de Verchères me permettrait une question?

M. Marchand: Va chercher ton bicycle.

M. Ostiguy: Non.

M. Marchand: Va chercher ton bicycle.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre! A l'ordre!

M. Léger: D'accord.

M. Marchand: Va chercher ton bicycle.

M. Ostiguy: C'est donc à partir des statistiques de 1971 qu'on peut tirer des moyennes nous

permettant de décrire la ferme moyenne du Québec. Celle-ci, selon toute vraisemblance, serait une exploitation de 180,3 acres dont les investissements seraient de \$35,000 dont \$7,000 iraient pour la machinerie et l'outillage.

Son revenu brut est de \$13,650 mais — voilà un fait très important, M. le Président — son revenu net n'est que de \$2,900. En outre, ces statistiques révèlent que cette ferme familiale s'agrandit, se mécanise, augmente ses investissements et accroît son volume de vente de produits agricoles. Une ferme moyenne québécoise — il faut bien l'avouer, M. le Président — rapporte donc peu, compte tenu des dépenses nombreuses soulevées par cette activité. Ainsi, dans l'agriculture québécoise, se côtoient, d'une part, une activité fébrile et très engagée et, d'autre part, des revenus nets peu intéressants.

Face à cette situation, le gouvernement Bourassa et le ministre des Finances ont réagi dans le sens souhaité par tous les producteurs au Québec. Oui, le gouvernement n'a pas attendu que l'Opposition séparatiste indépendantiste s'intéresse au sort des agriculteurs du Québec, car, s'il l'eût fait, ces derniers auraient perdu tout espoir. Les producteurs agricoles ont, depuis longtemps, compris que les péquistes séparatistes, ces intellectuels bourgeois, n'ont d'oreilles et d'yeux que pour ce qu'ils considèrent, eux, comme les vrais problèmes fondamentaux du Québec, soit par exemple, comment réussir un 1er mai à l'école et des choses semblables.

Oui, conscient des difficultés financières de la classe agricole, le ministre des Finances mentionne dans le discours du budget que le gouvernement du Québec a décidé de présenter un projet de loi qui visera à assurer aux agriculteurs une plus grande stabilité de revenus, en appliquant des mécanismes qui permettront aux salaires des agriculteurs de se comparer à ceux des ouvriers spécialisés. Enfin, les agriculteurs du Québec, qui espèrent tant de ce projet de loi, se verront octroyer et reconnaître un salaire décent. C'est donc avec la plus grande satisfaction que j'accueille les propos si prometteurs du ministre des Finances. Les agriculteurs qui triment dur, du matin au soir, 7 jours par semaine, ont le droit de retirer un salaire qui permette à leur famille de bien vivre et je suis persuadé que le gouvernement Bourassa ne les décevra pas, lui qui a toujours cherché, depuis 1970, à améliorer leur sort de façon tangible.

Dans ce contexte, beaucoup de démagogie a été faite sur les crédits offerts au ministère de l'Agriculture pour l'année à venir. Certains ont trouvé que les quelque \$169 millions n'étaient pas suffisants. Nous sommes, nous du gouvernement, prêts à accepter l'idée que, si cette somme était définitive, il y aurait lieu de s'interroger sur le sort véritable que l'on veut imposer à l'agriculture. Mais, comme l'a souligné le ministre des Finances, pour l'exercice financier 1974/75, par exemple, des mesures supplémentaires de soutien du revenu agricole ont entraîné des déboursés de plus de \$30 millions. Il ne faudrait donc pas charrier outre mesure quand on discute des \$169 millions.

En outre, dans un communiqué plus récent, le député de Jean-Talon ajoute qu'il demeure rigoureusement exact de dire que le budget de l'Agriculture a connu une progression supérieure à 70% en deux ans et que le budget de 1975/76 signifie une augmentation de plus de 40%, si on le compare au budget tel que déposé en mars 1974. Ce sont là, M. le Président, des propos qui devraient clore le bec aux détracteurs du budget et prouver que les crédits annoncés dans le mois de mars d'une année se voient le plus souvent grossir à la satisfaction de plusieurs.

M. Lessard: Une question de règlement, M. le Président. Puis-je vous indiquer que le député a terminé son temps? Puisqu'on ne m'a pas permis de terminer tout à l'heure, je refuse mon consentement.

M. Leduc: M. le Président, il y a quand même eu interruption de cinq ou six minutes.

M. Lessard: Le député n'était pas ici tout à l'heure, quand c'est moi qui ai eu la parole.

M. Leduc: Pardon, j'étais dans le coin là-bas.

M. Lessard: Le député n'était pas ici et je refuse mon consentement.

M. Caron: M. le Président, j'ai toujours été ici, puis il a encore du temps.

M. Lessard: Je refuse mon consentement.

M. Caron: M. le Président, j'ai toujours été ici, à ma place, et je sais que mon collègue a encore du temps.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît! Le temps alloué au député de Verchères tire à sa fin. Je l'inviterais à conclure très rapidement...

M. Lessard: Il ne tire pas à sa fin, il est terminé.

Le Président suppléant (M. Cornellier): ... et je lui accorderai le même privilège que j'ai accordé au député de Saguenay, qui, à cause des interruptions qu'il a eues, a pu parler pendant six ou sept minutes de plus que ses 30 minutes.

M. Bellemare (Rosemont): M. le Président, question...

Le Président suppléant (M. Cornellier): L'honorable député de Verchères pour ses conclusions.

M. Bellemare (Rosemont): Je m'excuse, M. le Président.

M. Lessard: Le libéral vient de parler encore une fois.

M. Bellemare (Rosemont): M. le Président...

M. Lessard: Tu n'es pas à la maternelle, toi.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît! La parole est au député de Verchères.

M. Bellemare (Rosemont): ... je veux vous demander une directive, si vous voulez bien me l'accorder. Si vous ne me l'accordez pas, je vais m'asseoir parce que je suis plus poli que le député de Saguenay.

M. Lessard: Il n'est pas capable de vous donner de directive...

M. Bellemare (Rosemont): Est-ce que, M. le Président, vous me l'accordez?

M. Lessard: ... vous n'avez pas de gouvernail.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Non, je ne vous l'accorde pas et j'invite de nouveau le député de Verchères.

M. Bellemare (Rosemont): Parce que je voudrais demander au député...

M. Lessard: Vous n'êtes pas capables d'avoir de directives.

M. Bellemare (Rosemont): ... de Saguenay de retirer ses paroles; c'est faux...

M. Lessard: Vous n'avez pas de gouvernail.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lessard: Vous n'avez pas de gouvernail.

M. Bellemare (Rosemont): Tu es un vulgaire.

M. Lessard: Vous n'avez pas de gouvernail, comment voulez-vous avoir des directives.

M. Bellemare (Rosemont): Tu es un vulgaire bouffon.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre!

M. Lessard: Regarde-toi.

M. Roy: J'invoque le règlement, M. le Président.

Une Voix: Le leader parlementaire de quel parti?

M. Lessard: De quelle façon il l'utilise.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît! Que le député de Rosemont reprenne son fauteuil.

M. Roy: M. le Président, le spectacle qui se déroule dans notre Assemblée nationale ce matin ne fait pas honneur aux membres de la Chambre.

Il y a quand même des limites. Je suis en train de me demander si on ne doit pas se cacher lorsqu'on voit des visiteurs dans les tribunes et qu'on voit les spectacles qui se déroulent ici.

Je n'ai jamais vu de classe élémentaire avoir aussi peu de discipline que celle que nous avons. Je vous inviterais, puisque nous avons un règlement, à le faire respecter et à ne pas vous gêner de mettre à la porte si c'est nécessaire les députés qui ne vous écouteront pas.

Le Président suppléant (M. Cornellier): L'honorable député de Verchères pour ses conclusions.

M. Ostiguy: Certains, par exemple, requièrent du gouvernement des formules et des mécanismes planifiant davantage ces crédits supplémentaires et qui enrayeraient le plus possible l'incertitude causée par la température.

Encore ici, je suis persuadé que si la formule et cette méthode s'avèrent réalistes et possible-ment applicables, le ministre des Finances ne tardera pas à s'exécuter dans le sens requis par la logique. Ce qu'il faut comprendre cependant, c'est que la production agricole n'est pas aussi facile à planifier que la production d'une motoneige. Par exemple: Il m'apparaît bien plus difficile de fixer à l'avance l'arrivée du soleil et des nuages, malgré ce qu'en pensent nos chers créditistes, que la quantité de motoneiges à fabriquer dans une semaine. En somme, je laisse au ministre des Finances le soin de réfléchir à ces idées, sachant fort bien qu'il ne ménagera aucun effort afin de trouver la solution vraiment efficace.

En somme, si je considère le contexte dans lequel évolue l'agriculture actuellement, où l'inflation et la hausse des prix côtoient le dynamisme décrit plus haut, il m'apparaît juste de croire que l'été 1975...

M. Lessard: M. le Président, une question de règlement.

M. Ostiguy: ... pourrait être crucial pour l'avenir de l'agriculture.

M. Lessard: M. le Président, une question de règlement.

M. Ostiguy: En terminant, M. le Président...

M. Lessard: Question de règlement. J'inviterais le député à terminer parce qu'il a dépassé votre temps.

M. Ostiguy: Assis-toi mon petit gars!

M. Lessard: M. le Président, toujours sur la question de règlement...

Le Président suppléant (M. Cornellier): Certainement.

M. Lessard: ... si ce n'avait été du fait que, tout à l'heure, lorsque j'ai eu à intervenir dans le discours du budget, je n'avais pas subi quantité d'interruptions continues de la part des ministériels, je n'aurais jamais dit un mot et j'aurais même donné mon consentement pour que le député de Verchères puisse continuer jusqu'à moins vingt, s'il y avait eu lieu.

Mais, étant donné les interruptions que j'ai subies tout à l'heure, je vous demande d'appliquer, pour le député de Verchères, le même règlement que vous avez appliqué pour le député de Saguenay.

M. Bellemare (Rosemont): Question de règlement, M. le Président. Vous avez eu parfaitement raison...

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! ... A l'ordre, s'il vous plaît!

J'ai accordé, précédemment, au député de Saguenay un temps supplémentaire étant donné les interruptions qu'il avait subies. Et j'ai dit que j'accordais le même privilège au député de Verchères.

J'invite le député de Verchères à conclure immédiatement.

M. Ostiguy: J'allais vous dire, mon cher Président, vous qui connaissez si bien l'agriculture, qu'en terminant...

M. Lessard: Je refuse mon consentement.

M. Ostiguy: ... je veux réitérer au ministre des Finances mes plus sincères félicitations pour ce discours du budget qui a su rallier l'avis unanime de tous les gens positifs du Québec.

La province, M. le Président, peut donc envisager une année 1975 remplie de promesses, car les secteurs clés de l'économie, de même que les principaux éléments sociaux qui la composent viennent de recevoir un apport déterminant et énergétique.

Décidément, il faut le reconnaître...

M. Lessard: M. le Président, je refuse mon consentement.

M. Ostiguy: Je termine, M. le Président.

M. Lessard: Une question de règlement. M. le Président, question de règlement. Vous savez qu'en vertu des règlements cela prend le consentement de tous les membres de la Chambre pour qu'on puisse dépasser son temps. Je vous indique, M. le Président — c'est malheureux pour le député

de Verchères — qu'étant donné la conduite des députés libéraux ce matin je refuse mon consentement.

Le Président suppléant (M. Cornellier): Sur la question de règlement du député de Saguenay étant donné qu'il refuse son consentement et pour le bon ordre des travaux de la Chambre, je donne maintenant la parole à l'honorable député de Richmond.

M. Vallières: M. le Président...

M. Bellemare (Rosemont): Un point de règlement, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bellemare (Rosemont): Une question de règlement.

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre, à l'ordre!

M. Bellemare (Rosemont): Je n'ai pas droit à une question de règlement, M. le Président?

Le Président suppléant (M. Cornellier): Quelle est votre question de règlement?

M. Bellemare (Rosemont): Ma question de règlement, M. le Président, est celle-ci: c'est que, dorénavant, lorsque l'Opposition sera rappelée à l'ordre, elle restera à l'ordre!

Le Président suppléant (M. Cornellier): A l'ordre!

Le député de Richmond.

M. Yvon Vallières

M. Vallières: M. le Président, une fois de plus, le gouvernement Bourassa fait ses preuves en présentant un sixième budget sans augmentation de taxes et un troisième consécutif qui comporte des réductions d'impôts. Le discours sur le budget 1975/76 décrète une baisse massive des impôts, accroît considérablement l'aide aux municipalités, parachève la réforme de la fiscalité minière, annonce l'introduction de dispositions pour stimuler le développement des petites et moyennes entreprises.

Les politiques budgétaires et fiscales annoncées par le ministre des Finances réjouiront tous les électeurs du comté de Richmond. En effet, le ministre Garneau annonçait des dégrèvements d'impôt dépassant un demi-milliard de dollars, destinés à stimuler l'économie et à atténuer les pressions inflationnistes. Ainsi, des réductions massives et sélectives de \$420 millions permettront à tous les Québécois, particulièrement à ceux qui touchent des revenus de moins de

\$10,000, de payer moins d'impôt en 1975. Vraiment, le ministre Garneau est allé au-delà des espérances de l'Opposition officielle. Tous sont restés abasourdis devant les heureuses surprises annoncées par le discours sur le budget.

Encore une fois, le gouvernement Bourassa repousse l'indexation de l'impôt maintes fois réclamée par le Parti québécois. Le gouvernement libéral, dans sa recherche d'en donner le plus possible aux contribuables québécois, estime avec raison que les mesures prises l'an dernier ont entraîné des frais plus élevés que n'aurait coûté l'uniformisation de l'impôt québécois à l'impôt fédéral, y compris l'indexation.

Ce choix découle de la philosophie sociale du gouvernement. Il vise à une meilleure répartition des revenus, de façon à permettre aux moins fortunés et à ceux qui ont charge d'une famille de maintenir et même d'augmenter leur pouvoir d'achat. D'ailleurs, l'indexation favorise davantage les contribuables à revenu élevé.

Les réductions sélectives de l'impôt sur le revenu des particuliers contribuent, d'une part, à stimuler la demande pour les biens de consommation, à promouvoir, par conséquent, la croissance de l'économie et, d'autre part, à atténuer les pressions sur les coûts de production en augmentant le salaire réel des travailleurs. De même, les stimulants aux investissements privés, ajoutés à l'accroissement substantiel des investissements publics, favoriseront l'activité économique et accroîtront la capacité de production.

Aussi, l'aide aux municipalités empêchera les impôts municipaux d'augmenter de façon indue et d'ajouter ainsi aux pressions inflationnistes.

Le gouvernement, dans son souci de plaire à tous les citoyens québécois, accorde d'importantes réductions d'impôts pour les personnes âgées. Les citoyens de l'âge d'or, qui ont eu à subir plus que n'importe qui les foudres de l'inflation, se devaient de recevoir de la part du gouvernement une attention toute spéciale.

Les modifications fiscales proposées par M. Raymond Garneau permettront à un couple âgé qui tire normalement sa subsistance du régime de retraite, d'intérêts ou de dividendes, de ne payer aucun impôt si son revenu ne dépasse pas \$10,000.

Les premiers \$1,000 de revenu de pension sont également exemptés. Par ailleurs l'exemption de \$1,000 pour personnes âgées devient transférable au conjoint. Voilà encore d'autres mesures destinées à encourager l'épargne et à adoucir le régime fiscal des personnes âgées.

Plus nous étudions le budget, plus nous nous apercevons que le gouvernement a prêté une attention toute spéciale aux petits et moyens salariés. Encore une fois, par ce budget populaire, le gouvernement libéral se fait l'avocat, le fervent défenseur de tous les Québécois. Tous les particuliers gagnent avec ce budget. Les citoyens québécois se retrouvent avec plus d'argent entre les mains.

Comme représentant du comté de Richmond, deux points du budget attirent mon attention plus

particulièrement. Il s'agit de l'aide aux municipalités qui est accrue de 30% et de la réforme de la fiscalité minière. Personne n'ignore que le comté de Richmond est un comté rural qui contient de nombreuses municipalités. L'aide financière et fiscale du gouvernement québécois aux municipalités, qui augmente de \$187 millions en 1975/76 pour dépasser les \$180 millions, est davantage centrée sur les transferts de champs fiscaux et les paiements inconditionnels afin de laisser autant d'autonomie que possible aux administrations locales.

Donc, à la satisfaction de tous les édiles municipaux, le budget Gagneau respecte davantage l'autonomie locale. Le budget laisse présager pour l'avenir d'importantes modifications, notamment dans le domaine du champ de l'impôt foncier. Le gouvernement qui avait déjà réduit de \$0.15 des \$100 d'évaluation d'impôt foncier scolaire au profit des municipalités au cours des trois dernières années, ajoute une nouvelle ouverture du champ de l'impôt foncier municipal en abaissant le taux de la taxe foncière scolaire de \$0.20 d'un seul coup pour le réduire à \$1.05. En attendant, rien de mieux comme remède temporaire que \$187 millions de plus à se partager entre les municipalités du Québec pour 1975/76. Pour la première fois, un effort tangible est fait pour alléger le fardeau financier des municipalités.

Un autre point qui intéresse au plus haut point le comté de Richmond est la réforme de la fiscalité minière. La ville d'Asbestos, centre principal de mon comté, est reconnue à travers le Québec, pour sa mine d'amiante. Ainsi le budget permet une plus juste part de revenus pour l'État et une exploitation rationnelle des ressources. Ce budget favorise, au plus haut point, les travailleurs de l'amiante d'Asbestos. Ainsi le prélèvement des droits sur les mines vise à permettre à la population de recevoir une juste rémunération pour l'utilisation de ses richesses naturelles. Il importe, toutefois, d'assortir à ces droits d'autres mesures destinées à inciter l'exploration, à favoriser la croissance et le développement du secteur minier et à encourager une transformation plus poussée du minerai.

Tel est le double objectif que fixe le ministre des Finances du Québec en proposant le parachèvement de la réforme de la fiscalité minière amorcée en décembre dernier.

Par son budget, le gouvernement répond à la population québécoise qui désire ardemment que le minerai soit transformé au Québec et que la transformation du minerai sur place puisse permettre le développement économique du Québec et, en particulier, des villes minières.

Pour encourager l'exploitation minière et favoriser une transformation plus poussée du minerai au Québec, le gouvernement propose des mesures incitatives. Les actifs miniers et ceux servant au traitement du minerai pourront être amortis au taux de 30% au lieu de 15%.

Les frais d'exploration et de mise en valeur continueront d'être radiés au taux de 100%. Une allocation d'exploration autorisera les compagnies

à réclamer, dans le calcul de leurs revenus miniers, une déduction égale à \$1 pour chaque tranche de \$3 des dépenses faites au Québec. Ainsi, ce budget permet enfin de parachever la réforme de la fiscalité minière au profit du Québec.

J'entendais tout à l'heure le député de Saguenay qui proposait la nationalisation des mines d'amiante du Québec. Il vient de confirmer que le parti séparatiste s'inspire des idées bourgeoises de la petite poignée d'intellectuels qui forment ce parti politique. Le député de Saguenay s'est-il informé afin de savoir ce que coûterait aux Québécois la nationalisation des mines d'amiante du Québec? Pourquoi le Parti québécois ne songe-t-il pas à des solutions plus originales et moins dispendieuses pour tous les Québécois?

Je lisais, tout à l'heure, l'éditorial de M. Claude Masson, dans le journal *Le Soleil* du 1er mai, qui soulignait le fait que le Parti québécois est déjà très vieux et que les deux principales causes de ce vieillissement seraient son chef, M. René Lévesque, qui est complètement dépassé par les événements, et le manque de renouvellement de ses six députés à l'Assemblée nationale. La proposition du député de Saguenay visant à nationaliser une ou des mines d'amiante démontre très bien que le Parti québécois se dirige très rapidement vers une vétusté accélérée qui lui coûtera très cher au plan électoral.

M. le Président, le gouvernement libéral fera bientôt la démonstration qu'il est possible de bénéficier davantage de l'amiante québécois, mais en se gardant bien d'en faire payer le coût aux Québécois, tel que suggéré par le parti séparatiste. Le Parti québécois est tellement ancré dans la bourgeoisie qu'il ne se rend plus compte que tout ce qu'il propose est empreint d'une philosophie qui s'inspire de cette bourgeoisie.

Pour résumer, le budget Gagneau réjouit tout le monde, même l'Opposition qui est favorable au budget du gouvernement Bourassa. Vraiment, le ministre des Finances du Québec a relevé le défi avec brio, en allant même plus loin que ce que proposait l'Opposition et en faisant la démonstration que le Parti libéral du Québec est sans contredit le seul parti politique au Québec qui peut s'identifier comme étant le parti du peuple québécois. Merci, M. le Président.

Le Président suppléant (M. Cornellier): L'honorable député de Papineau.

M. Mark Assad

M. Assad: M. le Président, le discours sur le budget de 1975/76 manifeste, en premier, la volonté du gouvernement du Québec de s'engager sur la voie de la prudence face à une situation économique nationale et internationale marquée par le ralentissement de la croissance et par l'inflation.

En second lieu, comme il fallait préparer l'avenir indépendamment de la conjoncture, un effort a été fait dans le sens d'une refonte de la fiscalité minière afin d'aménager des meilleures

conditions pour l'industrie de transformation dans ce domaine. En outre, le gouvernement a voulu poursuivre une politique de modernisation de la structure industrielle du Québec par la promotion de la petite et moyenne entreprises.

En troisième lieu, des transferts fiscaux et des subventions additionnelles ont permis l'amélioration des finances municipales. Enfin, tout en luttant contre l'inflation dans la mesure de ses moyens, le gouvernement a voulu diminuer les impôts payés par les Québécois et il a tenté aussi de réduire les effets défavorables de la fiscalité précédente.

En d'autres termes, il y a eu une diminution d'impôts pour les contribuables, qui neutralise dans une large mesure les effets de l'inflation, et ceci surtout pour les classes les plus défavorisées.

Ainsi, on peut dire que le gouvernement québécois a pris pleinement ses responsabilités, face à une conjoncture délicate et ceci en n'effectuant pas de relance économique vigoureuse pour des programmes d'investissement, de suspension et d'incitation substantielle au développement afin de ne pas relancer l'inflation de plus bel.

Mais, comme l'investissement public dans le secteur privé, le gouvernement a voulu soutenir l'activité économique en augmentant de 40% les dépenses d'investissement public, introduisant par des mesures concrètes sa volonté de relancer la consommation à partir du 1er juillet 1975 et aussi l'an prochain, afin de freiner le ralentissement économique.

Le fait d'accorder aux petits salariés des réductions de l'impôt proportionnellement plus fortes va dans le sens d'un renforcement de la solidarité sociale au Québec puisqu'il assure une plus grande justice sociale. Ce budget se caractérise donc par l'imagination quant aux réformes d'entreprises, le courage dans un contexte mondial inflationniste et une vision de l'avenir. Une volonté de transformer les structures québécoises de façon continue, une volonté d'assurer une plus grande justice sociale qui est très importante dans les contextes qui existent aujourd'hui.

Au chapitre de l'aide au développement industriel et aux villes, parmi les quatre objectifs principaux de l'exposé budgétaire de cette année, figurent les trois suivantes: La poursuite d'une politique de modernisation de la structure industrielle du Québec et de promotion de petites et moyennes entreprises, l'amélioration des finances municipales, grâce à l'exposé des transferts fiscaux et des subventions accrues et troisièmement, le parachèvement de la réforme et de la fiscalité minière.

Considérons d'abord, la politique de modernisation de la structure industrielle du Québec et la promotion de petites et moyennes entreprises. Le gouvernement entend poursuivre par des moyens d'avantages fiscaux, l'accélération de la transformation de la structure industrielle du Québec, en encourageant la création d'entreprises, dont les biens fabriqués incorporent une technologie nouvelle.

Il s'agit de favoriser le renouvellement des

techniques et des produits et de rendre ainsi l'industrie québécoise plus compétitive dans les marchés de l'extérieur du Québec. Il s'agit en outre, de promouvoir le développement de régions par les dégrèvements fiscaux plus élevés pour les entreprises manufacturières qui, si elles s'installent, y font des investissements.

La loi favorisant le développement industriel par des incitations fiscales sera maintenue pour deux années supplémentaires étant donné le résultat très encourageant obtenu jusqu'à présent. En effet cela a dépassé de \$500 millions. Mentionnons que l'amortissement accéléré d'investissements en machinerie et l'équipement dans le secteur manufacturier est prolongé pour une période indéterminée.

Cette mesure importante s'inscrit dans la logique de la modernisation de la structure industrielle du Québec, puisqu'il s'agit de faciliter le rajeunissement et l'amélioration de la capacité de production de nos industries. Comment le gouvernement compte-t-il promouvoir la petite et la moyenne entreprises? La petite et la moyenne entreprises constituent un facteur essentiel dans l'économie du Québec puisqu'elles ont créé l'écrasante majorité des nouveaux emplois, plus que 90% dans le secteur manufacturier durant les dix dernières années alors qu'on voit ici que la petite et la moyenne entreprises sont le gagne-pain d'une bonne partie de nos salariés au Québec.

Les petites et les moyennes entreprises éprouvent des difficultés à prendre de l'expansion en raison, d'une part, de l'insuffisance de la qualité du "management" ou de la gestion; d'autre part, à cause d'une insuffisance de financement ou d'une carence de capital de risque indispensable pour s'agrandir ou pour élaborer un produit nouveau. Il ne suffit pas de prêter à ces entreprises. Il s'agit d'abord d'accroître ou de renforcer la structure de leur capital qui, seul, est susceptible de couvrir les risques de toute entreprise. A cet effet, le gouvernement propose la création éventuelle d'un nouveau type d'institutions financières, pour le développement de l'entreprise québécoise, qui compléteraient les services qu'offrent déjà d'autres institutions financières comme, par exemple, la Société de développement industriel du Québec.

Ce nouveau type d'institutions se spécialiseraient dans l'offre de capital de risque aux petites et moyennes entreprises du secteur manufacturier et des mesures incitatives les encourageront à apporter une collaboration à la gestion des entreprises dans lesquelles elles investiraient. Des avantages fiscaux appropriés seront consentis à ce genre de sociétés à vocation régionale et à leurs actionnaires en vertu des risques élevés qu'ils courent. Le gouvernement a pour objectif d'accroître l'industrialisation du Québec en facilitant et en encourageant l'expansion et l'innovation dans l'entreprise aussi bien par des augmentations de capital que par un support technique au "management".

Regardons maintenant l'amélioration des finances municipales grâce à l'exposé des trans-

ferts fiscaux et des subventions additionnelles. Il faut d'abord souligner l'approche globale du gouvernement vis-à-vis de ce problème. Depuis quelques années, déjà, le gouvernement a augmenté sensiblement les transferts financiers et fiscaux aux municipalités. Le nouveau budget concrétise encore plus, de façon plus marquante, la volonté de poursuivre un tel objectif, qui ne peut qu'accroître l'autonomie des municipalités. Une plus grande liberté des municipalités signifie qu'elles peuvent gérer leurs efforts avec une plus grande marge de manoeuvre, c'est-à-dire qu'elles sont susceptibles non seulement d'être mieux à l'écoute de leur population respective, mais aussi en mesure de mieux répondre à leurs besoins spécifiques.

Cette continuité des largesses du gouvernement aux municipalités découle des engagements pris lors de la conférence provinciale-municipale de 1971.

Le gouvernement était conscient des difficultés qu'éprouvent les municipalités à financer leur budget par des impôts locaux et il a décidé d'accélérer en leur faveur des transferts qui, en l'espace de trois ans, augmentent de \$333 millions jusqu'à \$811 millions. Il y a \$187 millions de plus qui reviennent aux municipalités avec un seul budget, celui de 1975/76. Mais cela ne veut pas dire que les responsables municipaux doivent se dessaisir de leurs responsabilités. En effet, ils doivent continuer de répondre aux besoins tels qu'ils sont perçus localement.

Quelles sont les mesures concrètes prises par le gouvernement vis-à-vis des municipalités? Tout d'abord, l'élargissement des champs de l'impôt foncier municipal. La mesure la plus importante consiste en un transfert de l'impôt foncier scolaire de \$0.20 les \$100 d'évaluation au profit des municipalités. Le 1er juillet prochain, le taux normalisé de l'impôt foncier scolaire sera donc réduit. Il faut mentionner que l'utilisation des facteurs de correction pour majorer l'évaluation municipale, de la part des commissions scolaires, devrait être telle qu'un immeuble ne subisse pas de hausse supérieure à 10%.

La deuxième mesure concrète est l'amélioration de l'assiette de l'impôt foncier. Il s'agit de moderniser la base sur laquelle repose l'impôt foncier, qui est l'élément le plus important de la fiscalité municipale pour une réforme de l'évaluation foncière. Les municipalités reçoivent désormais la totalité de l'impôt spécial perçu en guise d'impôt foncier des compagnies distributrices de gaz ou de l'exploitant d'un réseau de télécommunications. Dans le passé, le produit de cet impôt était partagé entre les municipalités et les commissions scolaires. Le revenu additionnel des municipalités serait d'à peu près \$7 millions. Les municipalités recevront un montant additionnel de \$3 millions pour la compensation versée en guise d'impôt foncier pour les institutions d'enseignement et les centres hospitaliers.

La troisième mesure est des subventions aux municipalités de 15,000 habitants et plus. Le gouvernement a mis sur pied, depuis quelques an-

nées, un programme de subventions statutaires qui s'appliquent aux municipalités de 25,000 habitants et plus. Le gouvernement, pour le budget de cette année, a voulu accentuer les bénéfiques ou les avantages appréciables qu'une telle mesure a apportés déjà aux municipalités.

Les trois nouveaux éléments sont à noter. Le programme mentionné couvre désormais les municipalités de 15,000 habitants et plus. La subvention sera basée sur les données de la population publiées par Statistique Canada et surtout par le Bureau des statistiques du Québec, et les municipalités en pleine expansion seront les grandes bénéficiaires.

Les populations du 1er juillet 1975 serviront de base de calcul des subventions de 1975. cela veut dire que ce sera basé sur 1974, et maintenant ce sera basé sur le 1er juillet 1975.

L'échelle des subventions devient une échelle de taux marginaux et non de taux absolus. Elle a été majorée de façon substantielle pour les villes à population nombreuse. A titre d'exemple, les municipalités percevront désormais \$6 par habitant pour les premiers 20,000 citoyens, plus la subvention qui s'élèvera progressivement pour atteindre \$22 de subvention par tête au-delà de 15,000 habitants.

Quant aux communautés urbaines très importantes, disons la Communauté urbaine de Montréal, celle de Québec et celle de l'Outaouais, le financement était de plus en plus lourd pour ces municipalités. Le gouvernement du Québec leur accorde \$50 millions de subventions.

Au chapitre de l'industrie minière, je voudrais, en dernier lieu, faire quelques commentaires sur un autre objectif du budget, celui de parachever la réforme de la fiscalité minière, entreprise en décembre 1974. Le but de cette réforme est double: permettre à la population du Québec d'obtenir une plus juste rémunération pour ses richesses naturelles tout en favorisant l'exploration dans le secteur minier. Il s'agit d'encourager la transformation plus poussée du minerai de la simple concentration jusqu'au stade de la fabrication des produits finis. D'où les grandes lignes de la réforme de la fiscalité minière.

Il y a un dédoublement de la charge fiscale qui surprime l'industrie minière cette année.

La population de la province sera encore plus réduite quand les prix mondiaux des produits de la mine s'élèveront. En outre, les droits miniers qui étaient jusqu'ici déductibles de l'impôt coopératif ne le seront plus. Donc. \$5 millions de plus à la province.

D'autre part, la hausse des droits miniers décrite en décembre 1974, fut réduite de \$15 millions à \$7 millions. Ainsi, l'augmentation des droits miniers, moins importante que prévue pour l'exercice fiscal de cette année, est destinée à encourager les entreprises qui transforment leur minerai brut sur place. Ainsi, le total des droits miniers, en 1975/76, sera de \$35 millions, à comparer avec \$28 millions en 1974/75. Les détails sur les droits miniers et les droits progressifs ont pour but de prélever un impôt proportionnel plus fort lorsque

la mine exploitée se distingue par un minerai de haute teneur et de grande valeur. Des aménagements ont été introduits par rapport à l'année passée en ce qui concerne les tranches imposées et les barèmes d'imposition. Etant donné les fluctuations mondiales très importantes du prix des produits et de leur impact sur les résultats de ces entreprises, le gouvernement a prévu la possibilité de l'étalement du revenu ainsi que le report des pertes sur trois ans.

Ainsi, les droits miniers pourront être calculés selon la moyenne annuelle des profits et seront ainsi épargnés des conséquences des fluctuations et des mouvements de prix à court terme.

Pour ce qui est des mesures... Est-ce que je peux proposer l'ajournement du débat?

M. Levesque: M. le Président, est-ce adopté?

Le Président: Il n'y a pas de motion, c'est automatique.

M. Levesque: Automatiquement adopté. Puis-je me permettre...

M. Morin: ... d'automatisme. Nous consentons à l'adoption.

Le Président: Il n'y a pas de motion, je m'excuse. C'est automatique.

M. Levesque: M. le Président, lorsque le chef de l'Opposition consent, acceptons donc le consentement!

Le Président: D'accord.

Une Voix: Oui, oui. Profitez-en.

M. Levesque: M. le Président, je rappelle simplement aux honorables membres de cette Chambre, particulièrement aux membres des commissions parlementaires, qu'il y aura mardi matin, à compter de dix heures quinze — je compte sur la ponctualité de chacun — trois commissions: salon rouge, affaires culturelles; salle 81-A, fonction publique; salle 91-A, terres et forêts.

M. le Président, je propose l'ajournement.

Le Président: L'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, quinze heures.

(Fin de la séance à 13 h 4)

Compte rendu des débats de la Chambre

L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.

Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de faits ou des fautes de forme.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. Il est disponible au coût de \$2. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

On s'abonne au journal des Débats en envoyant au comptable de l'Assemblée nationale \$8 par année. (Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances).

Le directeur.
Benoît Massicotte,
Bureau: 74-A
Téléphone: 643-2890